







cat 3
750 -

750

FORÊTS VIERGES

DE

LA GUIANE FRANÇAISE.

FORETS VIERGES

LA GUANE FRANÇAISE

— IMPRIMERIE —

DE MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Eperon, n°. 7.

FORÊTS VIERGES

DE

LA GUIANE FRANÇAISE,

CONSIDÉRÉES

SOUS LE RAPPORT DES PRODUITS QU'ON PEUT EN
RETIRER POUR LES CHANTIERS MARITIMES DE LA
FRANCE, LES CONSTRUCTIONS CIVILES ET LES ARTS;

PAR M. NOYER,

Ancien Ingénieur-géographe, ex-Député de la Guiane française, Membre
de la Société de Géographie de Paris, Chevalier de l'Ordre royal de la
Légion-d'Honneur.

PARIS,

MADAME HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE), LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, n°. 7.

1827.

80004728

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE LA GUYANE

N° D'INVENTAIRE: 1092.
80 Res 82

FORÊTS VIERGES

LA GUYANE FRANÇAISE

SOUS LE RAPPORT DES PRODUITS QU'ON PEUT EN
RETIRER POUR LES CHÂTIERS MARITIMES DE LA
FRANCE, LES CONSTRUCTIONS CIVILES ET LES ARTS;

PAR M. NOYER,

Ancien Inspecteur-Général, ex-Départ de la Guyane Française, Membre
de la Société de Géographie de Paris, Chevalier de l'Ordre royal de la
Légion d'Honneur.

PARIS,

MADAME HUZARD (des YVELS) LA CHAPELLE, Libraire,

RUE DE L'ÉCOLE, N. 7.

1837

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

GUYANE

NUMÉRIQUE :

TABLE DES MATIÈRES.

DÉDICACE.	vij
AVERTISSEMENT.	ix
Nature des forêts vierges, variétés et qualités des essences qu'elles produisent.	2
Catalogue des espèces de bois les plus connues de la Guiane.	23
Structure géologique et système hydrographique de la Guiane.	45
État actuel des communications, et améliorations dont elles sont susceptibles.	66
Moyens d'exploitation des bois de la Guiane dans son état actuel.	74
Devis estimatif d'un établissement d'exploitation de bois à la Guiane française.	94
— Frais de premier établissement.	<i>Id.</i>
— Matériel.	95
— Personnel.	96
— Récapitulation.	97
— Évaluation du pied cube du bois équarri.	99

Dédié
au Conseil colonial
de la Guiane française.

AVERTISSEMENT.

LA dépopulation des forêts de la France, occasionnée sur-tout par les défrichemens, a réduit d'une manière déplorable les ressources forestières que présentait son sol; cette destruction de nos bois est une véritable calamité. C'est pour l'arrêter pendant qu'il en est encore temps que le Gouvernement a présenté aux Chambres, dans la session dernière, une loi préventive des dévastations qu'entraîne le développement des cultures. Jusqu'à ce que la multiplication des forêts puisse nous offrir des ressources suffisantes sur notre propre territoire, nous serons encore long-temps tributaires de l'étranger à cet égard. Cependant la Guiane française présente à sa métropole d'immenses avantages pour les constructions de toute espèce dans les forêts vierges dont elle est couverte; il ne s'agit que de savoir tirer parti de ses innombrables produits. Si des exploitations de bois à la Guiane peuvent échouer quand

elles ne seront point calculées sur des bases raisonnables et d'après la connaissance des localités, il est incontestable qu'elles offriront des bénéfices certains quand elles seront dirigées par l'expérience et la bonne foi. Déjà des essais ont été faits à Brest sur l'emploi des bois de cette colonie dans les constructions navales; vingt-trois espèces ont été examinées et reconnues éminemment propres au service de la marine; beaucoup d'autres pourraient être encore utilisées dans la charpente, la menuiserie et les arts. Si des exploitations de bois sur de grandes échelles s'établissaient à la Guiane, cette nouvelle branche d'industrie lui donnerait un grand développement et en favoriserait la colonisation. Dans le principe, les exploitations s'exécuteraient au moyen des noirs, parce que les premiers défrichemens offrant beaucoup de difficultés et de grands dangers, la constitution des Africains se prête merveilleusement bien à l'influence du climat de la zone torride. Plus tard, des Européens pourraient peut-être concourir

à ces travaux : c'est alors seulement qu'il serait permis d'espérer de voir la population de la Guiane s'accroître graduellement de l'exubérance de la population française. Les chantiers maritimes de la France trouveraient tous leurs approvisionnement dans les produits des forêts de la Guiane. Les bois que l'on paie en France à un taux si élevé seraient fournis par la colonie à des prix d'autant moindres, qu'on appliquerait aux exploitations les machines les plus propres à économiser la main-d'œuvre et tous les perfectionnemens dont ces opérations peuvent être susceptibles. Insensiblement les colonisations, dont la marche naturelle est du littoral vers l'intérieur, s'étendraient avec les exploitations. A l'aide d'une grande population, les défauts du terrain se corrigeraient ; les défrichemens successifs assainiraient le pays ; la civilisation changerait peu à peu ces déserts en champs fertiles et en colonies florissantes. L'époque d'une si heureuse métamorphose est sans doute très-éloignée ; mais il est

possible de l'entrevoir dans l'avenir : elle doit être l'ouvrage du temps et des miracles de l'industrie. Jamais la cupidité et le charlatanisme n'improviseront des colonisations et la civilisation de ces contrées lointaines. En offrant cet opuscule au public, mon intention a été d'éclairer les spéculateurs de bonne foi, qui, avec des capitaux, voudraient faire des entreprises de ce genre à la Guiane, et de les mettre en garde contre ces projets gigantesques, aussi dangereux pour ceux qui les conçoivent, que funestes au pays même, sur lequel ils tendent à jeter de la défaveur. Heureux si, dans ce faible essai, fruit de vingt-sept ans d'habitation et de voyages dans la Guiane, j'ai pu offrir quelques idées utiles à mon pays, et concourir, par ce tribut de mon expérience, aux vues sages et paternelles qui dirigent le Ministre que Sa Majesté a placé à la tête du département de la marine et des colonies !

DES BOIS DE LA GUIANE,

DE LEUR EXPLOITATION

ET

DE LEUR EMPLOI

DANS LES CONSTRUCTIONS CIVILES ET MARITIMES.

C'EST dans le moment où plusieurs spéculateurs semblent diriger leurs vues vers l'exploitation des forêts de la Guiane, qu'il importe d'examiner cette question et de discuter les avantages et les inconvéniens que présente l'extraction des bois qui couvrent cette vaste contrée; pour résoudre cet intéressant problème, et pour arriver à des résultats positifs, il faut considérer,

1°. La nature des forêts vierges, les variétés et les qualités des essences qu'elles produisent;

2°. La structure géologique et le système hydrographique du pays;

3°. L'état actuel des communications et les améliorations dont elles sont susceptibles.

1°. *Nature des forêts vierges, variétés et qualités des essences qu'elles produisent.*

Lorsque l'Européen pénètre pour la première fois dans les forêts séculaires de la Guiane, il est frappé d'admiration à la vue de ces colosses végétaux dont son œil étonné mesure les dimensions; cette admiration augmente encore en raison de la prodigieuse variété des espèces d'arbres qui croissent sur un même sol : la première idée qui se présente à lui est celle des immenses avantages qu'on pourrait en retirer pour les constructions de tous genres; il a peine à concevoir comment, depuis deux cents ans que les Français possèdent cette vaste et riche contrée, des exploitations établies sur de grandes échelles n'ont pas encore mis ces forêts à contribution pour les besoins de nos chantiers maritimes. Cependant, à mesure qu'il explore ces déserts et qu'il reconnaît les accidens du terrain, il découvre des difficultés qu'il n'avait pas aperçues d'abord.

La configuration du sol présente, dans ses inégalités, des chaînes de montagnes granitiques, des vallées marécageuses et couvertes de bois, des montagnes isolées, des terrains onduleux, peu élevés au-dessus du niveau de

la mer ; des savannes qui se prolongent aussi loin que la vue peut s'étendre ; et enfin des terres alluvionnaires qui terminent le littoral. Par-tout , les forêts , embarrassées d'une multitude prodigieuse de lianes , d'arbustes , de troncs déracinés , sont presque inaccessibles au voyageur , qui ne peut y pénétrer que lentement et la hache ou la serpe à la main ; le lit des fleuves qui traversent ces immenses déserts est barré par des sauts et des digues rocheuses qui s'opposent à la navigation.

En général , les arbres à la Guiane ne croissent pas par familles et ne forment point de grandes associations comme en Europe (1) ; les espèces les plus dissemblables et les plus disparates y vivent les unes à côté des autres. Ces végétaux s'élancent dans les airs en fûts longs et nus , et ne se garnissent de branches qu'à leur sommet : d'où il résulte qu'ils ne peuvent fournir de grandes pièces courbes propres au service de la marine (2) ; ceux qui viennent sur

(1) Quoique les arbres à la Guiane ne croissent pas par familles , il est des localités où certaines espèces se groupent et prédominent.

(2) Il n'y a guère que le bois *nagone* et le *bois rouge* , dont les branches puissent fournir des courbes pour la

les lisières des bois et sur les bords des rivières, où rien n'arrête leur libre développement, sont les seuls qui se ramifient à peu de distance du sol, et qui fournissent des bois courbans pour les constructions navales.

On peut diviser les bois de la Guiane en bois durs et en bois mous : les premiers, dont la pesanteur spécifique est plus grande que celle de l'eau, réunissent toutes les conditions désirables pour la charpente et la menuiserie ; les derniers, qui sont en plus grand nombre dans les forêts, et dont la pesanteur spécifique est moindre que celle de l'eau, ne sont généralement propres à aucun genre de constructions. C'est dans les premiers que se rencontrent des bois qu'on pourrait appeler incorruptibles, s'il

marine ; on en tire de très-belles des racines du *coupi*, du *saouari* et de l'*acajou*. Les bois droits que la Guiane produit en grande quantité sont extrêmement utiles dans la marine pour la liaison des bâtimens ; d'ailleurs, au moyen des étuves, telles que celles qui sont établies à Brest et à Lorient, on parvient aisément à les plier pour tous les usages. M. Sergents a trouvé le moyen de plier les bois d'une manière extraordinaire. On a vu, à l'Exposition des produits de l'industrie française de cette année, une roue de trois à quatre pieds de diamètre, formée d'une seule jante, par le procédé de cet habile mécanicien.

était ici-bas quelque chose qui fût à l'abri des ravages du temps. Le *ouacapou* tient le premier rang parmi toutes les espèces; des faits multipliés nous ont depuis long-temps révélé sa durée : l'expédition envoyée en 1824 par M. le baron Milius pour reconnaître les sources de l'*Oyapock* et du *Maroni*, a retrouvé à l'ancien emplacement de la Mission de Saint-Paul des pièces de *ouacapou* qui avaient fait partie de l'édifice et qui n'avaient pas éprouvé la moindre altération, quoiqu'elles fussent exposées depuis près d'un siècle à toutes les intempéries de l'atmosphère.

Beaucoup d'arbres dans les espèces dures sont creux ou ont le cœur vicié, et ce n'est pas toujours en raison de leur âge, comme le dit M. Dumonteil dans son *Mémoire sur les bois de la Guiane*, qu'ils ont ces défauts. Je les ai quelquefois remarqués dans des individus jeunes et de moyenne grosseur; le *gaiïac*, l'*ébène*, le *sipanaou*, le *pékéïa*, le *cèdre noir*, etc., sont souvent creux ou gâtés au cœur; l'*angélique*, le *grignon*, le *cèdre jaune*, l'*acajou*, le *bois violet*, et quelques autres, sont toujours sains et sans aucun vice (1).

(1) Comme il pourrait souvent arriver que les arbres

Cependant il est vrai de dire que les défauts de l'intérieur du bois viennent le plus souvent de l'âge ; les suc's, en approchant du centre, sont insensiblement moins actifs, et, dans les vieux arbres, à mesure que les conduits de la sève perdent leur élasticité, ils deviennent stagnans, putrides, et amènent le dépérissement du bois. La roulure (défaut de liaison entre les couches du bois), étant occasionnée par la gelée et les grands vents, est un vice dont les bois sont rarement affectés entre les tropiques, puisqu'ils n'ont contre eux que la chance d'une de ces deux causes.

La plupart des arbres de la Guiane sont pourvus d'*arcabas*, qui obligent à les couper quelquefois à dix ou quinze pieds au-dessus du terrain. Les *arcabas* sont des expansions des racines, qui se prolongent le long de l'arbre

qu'on abatrait seraient creux ou gâtés dans le cœur, j'indiquerai ici le moyen dont je me servais pour ne pas être exposé à couper un individu vicié. Il faut préalablement percer l'arbre debout avec une longue tarière, qu'il suffit de faire pénétrer jusqu'au centre ; si la tarière entre sans résistance, l'arbre est incontestablement creux ; si la tarière rapporte du bois gâté, il a le cœur vicié.

et vont se perdre dans le fût à plusieurs mètres au-dessus du pied ; ce sont comme autant de pans à-peu-près triangulaires, rangés autour du tronc ; les espaces compris entre les plants de ces *arcabas* pourraient contenir plusieurs personnes , et servent quelquefois de retraite aux bêtes sauvages ; on peut les considérer comme des étais que la nature semble avoir donnés à ces arbres gigantesques, dont la racine pivotante pénètre peu avant dans la terre, et qui, sans ces appuis, seraient exposés à être renversés par les vents (1).

Cette configuration des arbres de la Guiane, jointe à l'extrême dureté du bois, rend l'abatage plus ou moins long, plus ou moins pénible ; car on conçoit qu'il faut d'abord construire un échafaudage de huit à dix pieds de haut autour de l'arbre qu'on veut abattre. Cet échafaudage est destiné à supporter un plancher, sur

(1) L'*arcaba* est la partie du bois dont les fibres sont le plus entremêlées ; les *acajous* donnent quelquefois des *arcabas* de très-grande dimension. Ils sont susceptibles de recevoir le plus beau poli, et présentent les nuances les plus belles et les plus extraordinaires. J'ai vu chez un colon de Cayenne une table ovale faite d'un *arcabas* d'*acajou*, dont le grand diamètre avait douze pieds.

lequel sont placés les nègres bûcherons : si l'arbre est très-gros, il faudra plusieurs hommes et plusieurs jours pour l'abattre. Cette opération, dans laquelle les ouvriers brisent souvent leurs haches, ne s'exécute pas d'ailleurs sans danger ; l'abattage d'un gros arbre pourvu d'*arcabas* ne se fait donc pas sans beaucoup de temps et de peine : on serait bien déçu si un tel arbre, après avoir été abattu, se trouvait vicié au cœur ; mais on pourra s'en assurer au moyen du procédé indiqué plus haut.

Les expériences faites à Cayenne en 1820 et années suivantes par M. Dumonteil, ingénieur maritime, sur la pesanteur spécifique d'un grand nombre de bois de la Guiane, sur leur élasticité, leur dureté, leur résistance, etc., ont été consignées dans le mémoire dont j'ai déjà parlé, et qui est inséré aux *Annales maritimes*. Ce travail, quoique incomplet, est encore le seul que nous ayons sur cette matière ; il offre des résultats fort intéressans, et il serait à désirer que ces expériences fussent suivies et complétées. On y trouvera, année 1823, deuxième volume de la deuxième partie, les tableaux publiés par M. Dumonteil ; cet ingénieur n'a pu donner que de simples aperçus sur la durée des échantillons qu'il a éprouvés : c'est dans

les traditions locales qu'il aurait pu trouver les renseignements nécessaires à cet égard.

Une commission instituée à Brest par S. Ex. le Ministre de la marine et des colonies, à l'effet de visiter et d'examiner les bois de la Guiane (1), s'est livrée, en 1824, 1825 et 1826, à un travail suivi, dont les résultats ont été consignés dans des rapports au Ministre de la marine (2).

Il résulte des observations de la commission que les vingt-trois espèces de bois examinées ont été reconnues éminemment propres aux constructions navales ; qu'à la vérité elles sont en général susceptibles de se fendre et de se gercer par la dessiccation, mais que leur densité paraissant être la cause qui s'oppose à l'évaporation de la sève, on pourrait faciliter cette évaporation immédiatement après l'abatage, soit en sciant les pièces qui doivent être débitées en bordages, de manière à mettre le cœur à découvert, soit en traversant le bois par des trous de tarière. On est dans l'usage à Cayenne de submerger les pièces dans l'eau douce pour dissoudre les parties muqueuses et

(1) Ces bois provenaient de la Mana.

(2) Voyez *Annales maritimes*, page 53 et suivantes du second volume de la seconde partie, année 1826.

extractives qu'elles contiennent. Je propose d'opérer cette submersion dans des eaux stagnantes et échauffées par les rayons du soleil, qui seraient bien plus propres à en détruire la sève et le mucilage.

Dans quelques pays, et sur-tout en Hollande, on a l'habitude de submerger les arbres dans l'eau salée : il résulte de cette pratique que les bois, après l'immersion, retiennent vers le cœur beaucoup d'humidité, dont ils ne peuvent se débarrasser, et que les clous ou chevilles de fer qui y sont introduits s'oxydent promptement ; ils sont, à la vérité, par suite de cette opération, moins attaquables par les insectes ; mais aussi, pendant la durée de l'immersion, ils sont exposés à être percés par les vers de mer.

Les Américains, pour prévenir la pourriture des bois employés dans leurs constructions navales, les plongent dans l'eau salée ; l'expérience a confirmé le succès de cette méthode comme préventive de la pourriture sèche. Je dirai ici, en passant, que, parmi les bois de la Guiane, l'*angélique* n'est jamais attaqué par les vers de mer : cette propriété rend ce bois très-précieux pour les constructions maritimes (1).

(1) Le pont de l'habitation *le Collège*, sur le bord de

Le *ouacapou*, le *cèdre noir*, le *rose mâle*, l'*angélique*, le *cœur-dehors*, le *pacouri*, le *pékéïa*, sont incontestablement les bois les plus durables, dans quelque exposition qu'ils soient employés; le *balata*, le *ouapa* et beaucoup d'autres, quoique très-compactes et fort durables, ne peuvent résister à l'humidité.

La Guiane abonde en insectes destructeurs: le pou de bois est sans contredit le plus dangereux de tous pour les édifices, qui, dans ce pays, sont construits en charpente; il s'attache aux bois de certaines espèces, qu'il détruit et ronge sourdement; il s'introduit dans les pièces fistuleuses et y fait de tels ravages, qu'une poutre ou une solive qui paraît fort saine à l'extérieur est quelquefois entièrement creuse. On trouve même les poux de bois dans le cœur des arbres vivans, où ils pénètrent par les fissures qui s'y rencontrent vers le sommet ou vers les

la rivière d'Aprouague, construit en bois d'angélique, était encore parfaitement bien conservé après plus de quarante ans, quoiqu'on n'y eût jamais fait aucune réparation. Les coffres et les écluses de bois d'angélique durent fort long-temps; si les pilots du premier embarcadère de Cayenne avaient été faits de ce même bois, ils existeraient encore et n'auraient point été la proie des vers de mer.

racines ; cependant toutes les espèces de bois ne sont point attaquées par ces insectes ; ils ne peuvent entamer celles qui ont une extrême dureté ; ces insectes ne s'attachent pas à l'*acajou* ni au *cèdre jaune* (malgré leur peu de dureté), à cause, sans doute, de l'odeur aromatique qu'ils exhalent ; ils n'attaquent pas non plus le *simarouba*, dont la saveur est très-amère et la fibre extrêmement tendre. Le lecteur peut consulter un mémoire fort curieux du docteur Laborde, médecin à Cayenne, sur les poux de bois, imprimé dans le *Journal de physique*.

Si les forêts de la Guiane produisent beaucoup d'essences qu'on ne peut employer dans les arts, à cause de leur nature molle et de leur peu de durée, il est incontestable qu'elles en offrent un grand nombre propres à l'ébénisterie, à la charpente, à la menuiserie et aux constructions maritimes.

M. Lescallier, ancien administrateur de la Guiane, est le premier qui ait proposé de construire des bâtimens avec des bois dont l'extrême pesanteur avait été regardée jusque-là comme un obstacle à leur emploi dans la marine. Il suppose que les œuvres du fond pourront être faites avec les bois les plus lourds et qu'on pourra employer graduellement les

plus légers jusqu'aux œuvres supérieures : l'échelle des pesanteurs spécifiques des bois du pays, depuis cent livres jusqu'à quarante le pied cube, présente pour les constructions des avantages que M. Lescallier a parfaitement démontrés dans son ouvrage sur la Guiane. On doit mettre au premier rang de ces avantages une grande diminution de *lest* et une augmentation d'espace dans la cale des vaisseaux, qui seraient alors susceptibles de recevoir une plus grande quantité d'approvisionnement et un chargement plus considérable.

Outre les espèces propres aux constructions, les forêts de la Guiane produisent plusieurs bois d'ébénisterie, les principaux sont :

Le bois de *lettre moucheté*, le *bois-bagot*, le *satiné-rubané*, le *moutouchy-grand-bois*, le *férolle*, le *panacoco*, le *boco*, le *bois violet*, etc. Malheureusement la plupart de ces bois n'ont qu'un petit diamètre et ne peuvent fournir que des planches très-étroites ; ils sont peu propres au placage, parce qu'ils se fendent très-facilement et qu'ils ne peuvent être divisés en feuilles minces comme l'acajou et le bois de citron ; ils sont durs et peu *maniabiles* ; ils n'offrent pas ces belles *ronces* que présente l'acajou (1).

(1) Les branches donnent naissance à des nœuds dont

Toutefois, les bois d'ébénisterie de la Guiane peuvent faire de très-beaux meubles massifs et sont susceptibles de recevoir un bien plus beau poli que toutes les autres espèces ; ils sont très-peu connus dans les arts ; l'exportation de la colonie en était presque nulle, à cause du droit énorme dont ils étaient frappés à leur entrée en France : aussi l'exploitation de ces bois à la Guiane est-elle encore dans son enfance. On doit espérer que l'ordonnance du mois de juillet 1825, qui les a dégrevés, et qui a réduit les droits à un pour cent, contribuera à développer dans le pays cette branche d'industrie, et à propager en Europe le goût et l'emploi de ces belles espèces. Déjà S. Ex. le Ministre de la Maison du Roi a décidé qu'il en serait fait des essais en boiseries et parquets pour les appartemens de Sa Majesté. M. Cochot, habile ouvrier, a trouvé le moyen d'en former de très-belles feuilles de parquets, dans lesquelles le mélange de ces bois offre les nuan-

les fibres se prolongent dans le tronc et forment, par leur mélange, ces belles nuances qu'on appelle *ronces* en terme d'ébénisterie : or, c'est ce qu'on ne peut rencontrer dans les arbres de la Guiane, qui s'élancent en colonnes de cent vingt à cent quarante pieds de hauteur, et qui ne prennent de branches que vers la cime.

ces et les combinaisons les plus agréables à l'œil (1).

La Guiane ne produit qu'un très-petit nombre de bois de teinture ; les plus connus sont : le *panapi*, qui donne la couleur amaranthe ; le *tariri* et le *simira*, dont les Indiens se servent pour teindre en violet leurs vêtements et leurs hamacs.

On distingue les terres de la Guiane en terres hautes et en terres basses, ainsi qu'on le verra plus loin. Les forêts qui couvrent les premières sont composées d'arbres d'une tout autre nature que ceux qui croissent dans les terres basses ; les terres hautes produisent toutes les espèces de bois durs propres aux grandes constructions ; ces bois, appartenant à la grande famille des *laurinées*, des *guttifères*, des *rutacées* et des *légumineuses arborescentes*, offrent toutes les variétés désirables de densité, de pesanteur spécifique et de qualités plus ou moins résineuses ; les terres basses ne donnent que des espèces de bois mou, dont un très-pe-

(1) M. Aniel, parqueteur-rampiste, a mis à l'Exposition des feuilles de parquets, où des bois d'ébénisterie de différentes espèces sont disposés de manière à produire de très-heureux effets.

tit nombre seulement peut être employé dans les arts. Cependant, par suite d'une nouvelle découverte faite en Angleterre par M. Atlie, les bois tendres pourraient devenir propres aux ameublemens et aux constructions si l'expérience en confirmait le succès ; le procédé de M. Atlie consiste à les diviser en planches ou parallépipèdes rectangles, qu'il soumet à une pression graduée entre plusieurs paires de cylindres en fonte. Par ce moyen, il resserre considérablement les pores des différens bois, en faisant sortir la sève et toute l'humidité, et obtient du bois compacte comme du buis avec divers bois légers ; en cet état, ils ne sont plus sujets à jouer, et peuvent recevoir un beau poli (1).

Le premier de tous les arbres de marécages est, sans contredit, le *carapa*, dont on fait de bonnes mâtures (2). Ce bois, dont on tire un grand parti dans la charpente, dans la menui-

(1) On a proposé de faire bouillir les poulies de bois dans l'huile d'olive pour les durcir, on assure que le bois acquiert alors une dureté égale à celle du cuivre.

(2) Les arbres propres à faire des mâtures manquent à la Guiane (*); on n'y rencontre point des espèces de bois

(*) Le poirier du pays pourrait être employé à cet usage ; mais il est de faible dimension.

serie, dans l'ébénisterie et dans les constructions hydrauliques, est plus lourd, moins élastique que le sapin, et facile à se fendre. Son fruit est d'une immense ressource pour le pays; on en extrait une excellente huile propre à l'éclairage et à la fabrication du savon; c'est un des arbres les plus utiles de la Guiane; il est heureusement aussi l'un des plus communs dans les forêts; après lui, vient le *mani*, que l'on emploie dans les fondations souterraines, et dont on fait des essentes.

Les terres alluvionnaires qui bordent le littoral de la Guiane sont peuplées de forêts de *palétuviers* ou *mangliers*; on en reconnaît deux espèces: le *palétuvier blanc* (*rizophora*) et le rouge (*avicennia*); le *palétuvier blanc* parvient quelquefois à de très-grandes dimensions; le cœur de cet arbre peut être employé dans quelques constructions; il est brun et a l'apparence du *ouacapou*. J'ai vu sur l'habitation *Plaisance* (rive droite de Mahury) une maisonnette bâtie avec cette espèce de bois, qui a duré assez long-temps. Le *palétuvier blanc*,

légers, élastiques et à fibres parallèles, appartenant à la famille des conifères, comme dans les régions tempérées et sur les hautes montagnes des tropiques.

excellent pour chauffer les machines à vapeur, sert particulièrement à Cayenne pour les usines et les usages domestiques. On fait avec le *palétuvier rouge* des pilotis ; mais c'est sur-tout son écorce qui est éminemment utile dans l'art du tanneur ; elle remplace à Cayenne celle du chêne dans les tanneries. Un habitant de Cayenne (M. Bourgeois) avait imaginé, pendant l'occupation portugaise, de fabriquer de l'extrait de tan qu'il exportait à Gibraltar, et dont il m'a assuré avoir obtenu un bon débit. Il serait à désirer qu'on se livrât à cette industrie, qui n'exige point de grands capitaux ; l'importation en France de l'extrait de tan y serait d'autant mieux accueillie, que les bois y deviennent plus rares, et que le prix des écorces doit augmenter tous les jours (1).

(1) La France originairement avait cent dix-huit millions d'arpens de forêts ; en 1780, il n'y en avait plus que treize. Aujourd'hui cette quantité est réduite à six ou sept millions. (*Discours de M. Terrier de Santans dans la discussion du Code forestier, séance du 21 mars 1827.*)

La consommation annuelle de nos arsenaux maritimes, en temps de paix, excède d'un tiers la quantité de bois de marine que fournit dans un an toute la masse des exploitations forestières du sol français. Il est d'ailleurs in-

On trouve dans les forêts de la Guiane une grande quantité d'arbres à gomme, à résine, à baume, dont on pourrait utiliser les produits; on en retirerait en abondance la gomme d'acajou, celle de *monbin*, le baume de *copahu*, le baume de *racoucini*, auquel les Indiens attribuent des propriétés médicinales merveilleuses; la *résine élastique*, ou *caout-chouc*; celle de *courbari*, aussi belle et aussi pure que la *résine-copal*; le *mani*, arbre dont j'ai parlé plus haut, qui donne une espèce de brai sec; le *guinguiamadou*, dont on extrait un *adipocire* qui sert à faire des bougies dans le pays. Ces forêts produisent aussi une grande variété de fruits oléagineux, dont on obtient des huiles concrètes ou liquides.

On y rencontre aussi le vaniller grimpant sur les troncs des vieux palmiers.

Le *pouchiri*, connu sous le nom de *muscadier du Para*, le *pao-cravo* (bois-clou), ainsi nommé à cause de son écorce aromatique,

contestable que ces exploitations sont fort loin d'être compensées par la reproduction. (*Lettre de M. Lédéan, ingénieur de la marine, à M. Bajot, rédacteur des Annales maritimes, insérée dans lesdites Annales, année 1825, tome II de la seconde partie.*)

croissent dans les parties montagneuses de la Guiane. M. Chieusse, lieutenant de vaisseau, qui a rendu des services à la colonie, a rapporté dernièrement du Para la *preciosa* et le *picelin*, arbres à épices ; le *giroflier* et le *quinquina*, indigènes de Rio-Négro. Je ne parlerai point des lianes (*bignoniacées*), dont un grand nombre servent à faire des paniers, des empaillages, qui remplacent avantageusement les cordes, ou présentent des propriétés médicinales. De toutes ces lianes, la plus extraordinaire est celle connue sous le nom de *liane à enivrer* : c'est le *robinianicou* d'Aublet ; les Indiens s'en servent pour enivrer les poissons dans les petites rivières et dans les *criques* ; son suc est un poison violent qui peut donner la mort à très-petite dose : aussi la nature semble l'avoir caché dans l'épaisseur des forêts, comme pour le soustraire à la main de l'homme. Toutes ces plantes portent de très-belles fleurs ; les unes répandent dans l'atmosphère les parfums les plus suaves, l'arôme le plus délicieux ; les autres, au contraire, infectent l'air de leurs émanations fétides et vireuses ; ces lianes enlacent les arbres de mille manières, montent en spirales autour de leurs énormes troncs, et parvenues à la cime, elles redescendent en forme

de câbles, en chaînes pendantes, ou se dessinent en festons élégans.

Rien ne peut mieux donner l'idée des forêts de la Guiane que la belle gravure représentant une forêt vierge du Brésil, faite d'après le dessin de M. le comte de Clarac.

C'est sur-tout de la nombreuse famille des palmiers que l'on peut retirer une foule d'avantages. M. de Humboldt en a décrit quatre-vingt-dix espèces dans ses *Plantes équinoxiales*; la plus remarquable est, sans contredit, le *pirijao*, généralement cultivé par les Indiens du Haut-Orénoque, et dont le fruit, sucré et farineux, offre une nourriture aussi saine qu'agréable, et présente quelque analogie avec celui du palmier *paripou* ou *poupougna*, si répandu dans la Guiane française. La grande quantité de palmiers qui, dans les contrées équatoriales, offrent à l'homme des substances alimentaires, fit naître au célèbre Linné la pensée que la région des palmiers a dû être la première patrie de notre espèce, et que l'homme est essentiellement *palmivore* (1).

La médecine trouvera de riches moissons à

(1) Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales*.

faire dans les végétaux de toute espèce dont est couvert le sol fertile de la Guiane.

Quoiqu'il soit plus spécialement question ici de l'exploitation des bois, j'ai cru devoir indiquer en passant les autres produits qui se présentent d'eux-mêmes à la main de l'homme, et qu'on pourrait recueillir sans peine et presque sans frais.

Cette partie de l'ouvrage ne saurait être mieux terminée que par la nomenclature des principales espèces de bois de la Guiane.

CATALOGUE

DES ESPÈCES DE BOIS LES PLUS CONNUES DE LA GUIANE.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
1	ABÉRÉMOU (<i>Abere-moa Guianensis</i>)	Bois blanc et dur ; on en fait des chevrons dans le pays.
2	ABÉRÉMOU et VÈVÈ-ÉPEROU (<i>Perebea Guianensis</i>)	Arbre de moyenne grandeur ; de son tronc incisé, exsude un suc laiteux ; on fait des liens avec son écorce.
3	ACAJOU (<i>Anacardium occidentale</i>)	Les fruits de cet arbre sont connus sous le nom de <i>pomme d'acajou</i> ; le noyau de la pomme d'acajou est extérieur et adhèrent au fruit ; il s'appelle <i>noix d'acajou</i> ; son amande est très-bonne à manger et remplace le cerneau ; les nègres font, avec le suc fermenté de ce fruit une boisson très-agréable ; toute la plante contient beaucoup d'acide gallique.
4	ACAJOU-BATARD.	Arbre de haute futaie. Bois tendre, propre à faire des bordages et des ouvrages de menuiserie.
5	ACAJOU BLANC.	Il s'élève à une grande hauteur. Bon à faire des bordages et des planches.
6	ACAJOU DE SAVANNES.	Les menuisiers et les ébénistes se servent de la feuille pour polir le bois ; c'est un arbrisseau qui ne s'élève qu'à une moyenne hauteur.
7	ACAJOU ROUGE.	Très-grand arbre. On en fait des bordages, des cloisons et des meubles de toute espèce ; les <i>arcabas</i> ou côtes de cet acajou fournissent des tables de très-grandes dimensions. Son bois exhale une odeur aromatique très-agréable, qui le préserve de la piquûre des vers.
8	ACASSOA (Guttier) (<i>Hipericum latifolium</i>)	Le suc qu'il produit est une véritable gomme-gutte éminemment purgative. Cet arbre, qui s'élève à une moyenne hauteur, ne vient que dans les niamans ou bois revenus : on ne le trouve point dans les forêts vierges.
9	ACACIA (<i>Mimosa Guianensis</i>)	Ses branches fournissent de petites courbes pour embarcations ; sa fleur est très-odorante ; l'écorce du fruit donne une gomme-résine qui peut remplacer la colle de luthier. Il croît particulièrement dans le voisinage de la mer.
10	ACHIRAMOUREOU (<i>Cor-dia collococus</i>)	Bois blanc, peu compacte.

Nos.	NOMS DES ESPECES.	OBSERVATIONS.
11	ACOUROA VIOLETTE (<i>Acouroa violacea</i>)...	Petit arbre, bois dur et compacte; croît sur le bord des rivières où la marée se fait sentir.
12	AJOU-HOU-HA des Garipons (<i>Ocotea Guianensis</i>)	Vingt-cinq à trente pieds de haut; bois blanc, peu compacte.
13	ALAPARI	Propre à la charpente.
14	AMANDIER	Bois tendre. On donne ce nom à un arbre qui n'est pas l'amandier d'Europe; ce n'est pas non plus l'amandier ou <i>juvita</i> des Indiens de l'Orénoque.
15	AMANOUA (<i>Amanoa Guianensis</i>)	Bois blanc, très-compacte.
16	AMYRIS (<i>Amyris Guianensis</i>)	Donne un suc résineux dont l'odeur approche de celle du citron, et qui peut remplacer le brai.
17	ANAOUARA	Propre aux constructions navales.
18	ANGÉLIQUE	Très-bel arbre; son bois est inattaquable par les vers de mer; par conséquent excellent pour les constructions navales, pour pilots, coffres de dessèchement et écluses; on l'emploie dans le pays pour coques d'embarcations et pour cylindres de moulins à sucre.
19	ANGUILLES	Propre à la charpente.
20	ARACOUCHINI (<i>Icica Aracouchini</i>)	De son écorce incisée exsude un suc balsamique éminemment propre à guérir les blessures, et auquel les Indiens attribuent des propriétés médicinales merveilleuses dont ils font un grand mystère; on assure que ce baume guérit la lèpre ou <i>mal rouge</i> . Les Indiens composent, avec ce baume, l'huile de carapa et le rocou, un mélange onctueux dont ils s'enduisent le corps et les cheveux. C'est un arbre de moyenne grandeur; son bois est blanc et cassant.
21	AROUAOU (<i>Icica hep- taphylla</i>), nommé <i>encens</i> par les nègres	C'est l'arbre qui donne l'encens blanc; son bois est blanc vers l'aubier, et rougeâtre vers le centre.
22	AROUAOU (<i>Icica enne- andra</i>)	Variété du précédent.
23	AROUNA (<i>Arouna Guianensis</i>)	Bois blanc un peu compacte.
24	ARROUCHY	Peu connu.
25	AYAOUA (<i>Icica Guianensis</i>)	C'est l'arbre dont la résine est connue sous le nom d' <i>encens gris</i> , et dont on se sert dans les églises; son bois est blanchâtre et léger.
26	AZON	Peu connu.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
27	BAGASSE (<i>Bagassa Guianensis</i>)	Très-bel arbre ; tronc de 90 pieds sur 4 à 5 de diamètre ; bois d'excellente qualité pour coques , canots de toute espèce et constructions navales. Il y en a de deux espèces , le bagasse noir et le bagasse jaune : le premier vient sur les montagnes , le second dans les marécages ; celui-ci est plus lourd et moins estimé que le premier.
28	BAGOT	Un des bois les plus lourds et les plus denses de la Guiane ; susceptible d'un très-beau poli ; beau bois d'ébénisterie.
29	BALATA	Très-grand arbre. Excellent bois de charpente , tellement dur qu'il est inattaquable par les poux de bois. C'est un <i>eugenia</i> . On dit dans le pays qu'il ne fleurit que tous les trois ans ; son fruit renferme une pulpe laiteuse très-agréable à manger.
30	BALATA SAILLANT	Propre à la charpente.
31	BALATA-SINGE ROUGE	Propre à la charpente , mais moins bon que le précédent.
32	BALEO	Peu connu.
33	BAMBOUSIER (<i>Bambusa latifolia</i>)	C'est le même que le bambousier de l'Inde ; on en fait des haies impénétrables , propres à entourer les savannes ; il est cultivé chez les Indiens , qui font , avec les tiges de moyenne grosseur , des flûtes et des chevrons de carbet ; les grosses tiges , fendues par moitié , peuvent servir de gouttières pour recevoir les eaux de pluies. Pendant un séjour de vingt-sept ans à la Guiane , je n'ai jamais rencontré cette graminée arborescente en fleur ni en fruit. M. de Bonpland fut assez heureux pour trouver un individu en fleur dans le haut de l'Orénoque. M. Mutis a herborisé pendant vingt ans dans un pays où le bambusa-guadoa forme des forêts marécageuses de plusieurs lieues d'étendue , sans avoir jamais pu s'en procurer la fleur ; le bambousier se propage de drageons qui surgissent de ses racines traçantes.
34	BANANE (<i>Bois banane</i>)	Bois blanc , très-mou ; il ne faut pas le confondre avec le bananier (<i>Musa</i>) le géant des plantes herbacées de la Guiane.
35	BENOIST (<i>Bois Benoist</i>)	Propre aux constructions navales.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
36	BOCO	Très-grand arbre propre à l'ébénisterie et aux constructions navales; il est très-lourd; son grain est serré; il peut recevoir un beau poli.
37	BOIS-AGOUTI	Il s'élève à une moyenne hauteur; très-bon bois pour la charpente; il est crevassé à la surface, rempli de trous fistuleux, qui empêchent de l'équarrir à vive arrête.
38	BOIS-AMADOU (<i>Hernandia Guianensis</i>).	Grand arbre; bois blanc, léger, peu compacte, aromatique; les nègres s'en servent quand il est sec, en guise d'amadou; son fruit est connu à Cayenne sous le nom de mirobolan.
39	BOIS-AMER.	Peu connu.
40	BOIS-ARA	Propre aux petites constructions.
41	BOIS-BALLE (<i>Couroupita Guianensis</i>)	On a donné le nom de balle ou de boulet à son fruit, à cause de sa ressemblance avec un boulet; bois très-mou.
42	BOIS-CACA	Espèce d'angélique, ainsi nommé à cause de son odeur.
43	BOIS-CAILLE.	Peu connu.
44	BOIS-CALALOU	Bois très-tendre; c'est de l'écorce de cet arbre qu'on extrait le mucilage dont on clarifie le <i>vesou</i> ; il remplace à Cayenne, pour cet usage, l'orme pyramidal des Antilles.
45	BOIS-CANNELLE.	Propre aux constructions navales; ce n'est pas le même que le cannellier aromatique cultivé à Cayenne.
46	BOIS-CANNE	Peu connu.
47	BOIS-CANON (<i>Triplaris Americana</i>), ou <i>cecropis peltata</i> (Lin.)	Bois très-mou et creux; c'est le bois-trompette de Saint-Domingue; on se sert de sa cendre pour lessiver le <i>vesou</i> ; très-commun dans les <i>niamans</i> ou bois revenus; très-rare dans les forêts vierges.
48	BOIS-CASSE (<i>Cassia apouconita</i>)	Bel arbre; son bois est blanc et dur; la décoction de ses feuilles est laxative; la pulpe du fruit est purgative; c'est le canéficier du pays, qui diffère de celui des Antilles par des dimensions beaucoup plus grandes et par ses caractères botaniques.
49	BOIS-CERISE.	C'est le cerisier du pays, dont les fruits ne sont bons que confits. Son bois n'est d'aucun usage.
50	BOIS-CRACRA	Mauvais bois.

Nos.	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
51	BOIS-CRAPAUD.	Ce bois vient extrêmement gros ; il est très-léger, et sert à former des radeaux, sur lesquels on charge les bois lourds. M. Dumonteil a classé le bois-crapaud dans les plus lourds, ce qui provient sans doute d'une erreur de synonymie.
52	BOIS-CRUYAUD.	Peu connu.
53	BOIS-DE-FER	Son diamètre est ordinairement très-petit ; on en fait des cannes, des règles, et des queues de billards ; sa présence indique toujours un mauvais terrain.
54	BOIS DE FÉROLES.	Bois d'ébénisterie ; sa couleur est d'un beau rouge.
55	BOIS - GAULETTE. (4 ESPÈCES.)	1°. (<i>Manabea arborescens</i>) ; 2°. (<i>Tapura Guianensis</i>) ; 3°. (<i>Aroupourou</i>) ; 4°. (<i>Hirtella Americana</i>). Le bois de ces arbres se fend très-facilement ; on le travaille en lattes pour faire des claies qui forment les cloisons des maisons ; on les recouvre de terre, que l'on blanchit ensuite avec de la chaux.
56	BOIS-DE-LAIT	Propre à la mûture.
57	BOIS - DE - LETTRES MOUCHETÉ (<i>Piratinera Guianensis</i>)	Très-beau bois d'ébénisterie. Il y en a une variété non mouchetée dont les Indiens se servent pour faire leurs arcs.
58	BOIS DE ROSE FEMELLE (<i>Licaria Guianensis</i>)	Son bois est jaunâtre et peu compacte. Aublet croit que c'est le même que les habitans du pays appellent <i>sassafras</i> ; il est propre à tous les ouvrages du tour : il exhale une odeur de rose très-agréable.
59	BOIS DE ROSE MALE.	Très-bel arbre ; bois extrêmement dur et compacte ; le premier, après le ouacapou : odeur de rose très-agréable.
60	BOIS-FLAMBEAU	Ce bois se fend aisément ; les nègres en écrasent les branches pour en diviser les fibres, et les réunissent en faisceaux, qu'ils brûlent à l'instar de torches ou de flambeaux.
61	BOIS-FLÈCHE (<i>Possira arborescens</i>)	Ainsi nommé, parce que les Indiens en font les armures de leurs flèches. Bois jaunâtre, très-dur et très-compacte.
62	BOIS-HOMME	Bois mou.
63	BOIS JAUNE D'OEUF.	Ainsi nommé, parce que son fruit ressemble parfaitement à un jaune d'oeuf ; il est bon à manger ; c'est un très-bel arbre, mais dont le bois n'est pas propre aux constructions.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
64	BOIS-JOANA	Peu connu.
65	BOIS MAKAKUE ou TOCOCO (<i>Tococa Guianensis</i>)	Propre aux constructions navales; son fruit est éminemment astringent.
66	BOIS-MÈCHE. (<i>Apeiba glabra</i>)	Moyenne grandeur : bois blanc, extrêmement mou et léger; on s'en sert comme amadou quand il est sec; c'est en frottant vivement un morceau de bois dur contre ce bois, que les Indiens obtiennent du feu avec la plus grande facilité.
67	BOIS NOIR	Peu propre aux constructions; ce n'est pas le bois noir de l'île de Bourbon qui a été importé à Cayenne.
68	BOIS-PAGAYE	Cet arbre a le tronc cannelé; son bois est dur; on en fait des pagayes ou rames dont se servent les nègres et les Indiens.
69	BOIS-PARASOL (<i>Coradia tetrandra</i>)	Son tronc est long, droit et se termine par un feuillage ombellé; il croît très-vite; je l'ai proposé pour tuteur du poivrier : bois tendre et peu compacte.
70	BOIS PUANT (<i>Hipericum Guianense</i>)	C'est le bois-dartre, dont le suc laiteux sert à guérir les dartres.
71	BOIS-RAMEAUX	Peu connu.
72	BOIS ROUGE (<i>Houmiri balsamifera</i>)	Très-grand arbre. Bon bois pour la charpente et pour bardeaux; les branches donnent des pièces courbes pour les constructions navales; appelé <i>houmiri</i> par les Garipons et <i>tauri</i> par les Coussaris; il fournit un baume analogue à celui du Pérou. Quoique cet arbre ne soit pas une plante sociale, on le trouve par groupes nombreux dans certaines localités; sa présence annonce toujours un terrain médiocre.
73	BOIS SAINT-JEAN (<i>Panax morototony</i>)	Bois très-mou et très-léger; il brûle avec la plus grande facilité étant vert; on était dans l'usage, dans le pays, de le planter et de le brûler devant les maisons, le jour de la Saint-Jean; de là l'origine de son nom. Il s'élève jusqu'à cent pieds de hauteur, quoique son tronc n'ait au plus que deux pieds de diamètre.
74	BOIS SATINÉ RUBANÉ	Très-grand arbre; beau bois d'ébénisterie.
75	BOIS-SAVANNES	Peu connu.
76	BOIS SUCRÉ	Bois blanc et mou; c'est l'arbre qui donne le pois sucré dont on mange la pulpe dans le pays.

N ^{os} .	NOMS DES ESPECES.	OBSERVATIONS.
77	BOUIS FIN	Peu connu.
78	BOURGOUNY (<i>Mimosa bourgouny</i>)	Bois blanc, peu compacte; c'est de cet arbre que les Indiens et les nègres tirent une résine dont ils vernissent leurs couis et autres vases.
79	CACAOOTIER - GRAND-BOIS (<i>Theobroma</i>)	C'est le cacaoitier indigène dont on trouve des forêts vers les sources du Camopi; il est du petit nombre des plantes sociales que l'on rencontre à la Guiane. On en fait des plantations; mais l'amande du fruit est plus amère que celle du cacaoitier des Antilles, importé par les jésuites. Ses récoltes sont aussi moins abondantes. On a introduit dernièrement dans la colonie le cacaoitier de Caraccas. Le bois du cacaoitier indigène de la Guiane n'est d'aucun usage; on extrait de la seconde écorce un mucilage propre à clarifier le vesou.
80	CACAOOTIER SAUVAGE (<i>Pachira Carolinca</i>)	Croît au bord des rivières; n'est d'aucun usage.
81	CACATIN ou POIVRIER DES NÈGRES (<i>Fagara pentandra</i>)	Grand arbre. Son écorce est grisâtre et chargée d'épines; son bois est blanc, dur et compacte.
82	CALEBASSIER (<i>crecentia cujete</i>)	Il y en a plusieurs espèces qui ne se distinguent que par la forme de leurs fruits, avec lesquels les nègres font différens vases; le suc de la pulpe est émétique; on en fait un sirop très-efficace dans les maladies de poitrine; les branches donnent des courbes pour les petites constructions; le bois est blanc et peu compacte: c'est un des arbres les plus utiles du pays. Il a été d'abord donné pour tuteur au poivrier dans la colonie; mais il a été abandonné, parce que les lianes du poivrier s'emparaient de ses branches et l'étouffaient.
83	CALIGNI (<i>Licania incana</i>)	Son bois est dur, blanchâtre, et quand on le scie il exhale une odeur d'huile rance.
84	CAMBROUSE (<i>Arundo bambos</i> , ou <i>Nambusa spinosa</i>)	C'est le bambousier épineux; il croît sur les bords de certaines rivières; on en fait des chevrons pour les cases-nègres, et les jeunes pousses servent à faire des paniers; je ne l'ai jamais vu ni en fleur ni en fruit, non plus que le bambousier. C'est une plante sociale.
85	CANANGA - OUREGOU (<i>Cananga ourégou des Galibis</i>)	Grand arbre, bois blanc, dur et compacte; ses feuilles, mâchées, ont une saveur piquante et aromatique.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
86	CARAIPÉ (<i>Caraipe angustifolia</i>)	Il y en a quatre espèces, celle-ci est quelquefois appelée, dans le pays, <i>manche-hache</i> , parce que son bois est très-propre à faire des manches de haches et d'autres outils; son bois est rouge, dur et compacte; les Indiens mêlent les cendres de son écorce avec l'argile, dont ils font leurs poteries.
87	CARAPA (<i>Carapa Guianensis</i> ; <i>Carapa des Galibis</i> ; <i>Y-Andiroba des Garipons</i>)	On en fait des mâtures, des bordages et de gros meubles; le fruit du carapa donne abondamment une excellente huile à brûler, très-propre à la fabrication du savon. Trois sortes de carapas: le noir, qui croît sur les montagnes et dont la pesanteur spécifique est plus grande que celle de l'eau; le rouge et le blanc, qui viennent dans les marécages, et dont la pesanteur spécifique est moindre que celle de l'eau. Le carapa est un des arbres les plus répandus dans les forêts de la Guiane; il est aussi l'un des plus utiles; ce n'est pas une plante sociale, mais il prédomine toujours dans les lieux où il croît. On a essayé, en raison de sa grande utilité, de le multiplier dans certains marécages où il n'existait pas; je ne crois pas que cette expérience ait été couronnée de succès.
88	CÈDRE BLANC (<i>Icica altissima</i>)	Très-grand arbre. Son bois est léger et rougeâtre; il est appelé <i>cèdre blanc</i> , parce que sa couleur est moins foncée que celle du <i>cèdre rouge</i> ; son bois est bon pour coques et pour bordages.
89	CÈDRE JAUNE (<i>Aniba Guianensis</i>)	Bel arbre dont le bois est jaunâtre et aromatique; il est plus léger que l'eau; on en peut faire des mâtures, d'excellens bordages, des planches, et même de jolis meubles.
90	CÈDRE NOIR	Très-bel arbre; il atteint des dimensions gigantesques; son bois est brun et a une saveur piquante; c'est un des meilleurs et des plus durables de la Guiane; il est propre à tous les usages et sur-tout aux constructions navales.
91	CÈDRE ROUGE (<i>Icica altissima</i>)	Variété du <i>cèdre blanc</i> ; mais son bois est meilleur; il est propre aux mêmes usages.
92	CÈDRE-SAVANNES.	Bois de mauvaise qualité.
93	CHIPA (<i>Icica decandra</i>)	Bois blanchâtre et peu compacte; sa résine, dont l'odeur approche beaucoup de celle du citron, est employée quelquefois comme encens dans les églises; cet arbre atteint la hauteur de soixante pieds.

N ^{os}	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
94	CITRONNIER (<i>Citrus vulgaris</i>)	Moyenne grandeur. On en fait seulement des manches d'outils et des maillets; il est très-commun à la Guiane. On pourrait facilement extraire de ses fruits l'acide citrique, que l'on exporterait en Europe. On fait avec le citronnier des haies de la plus grande beauté, impénétrables aux animaux, à cause de ses nombreuses épines.
95	COCOLOBA NUCIFERA (<i>Bois-Baguette</i>)	C'est le résinier de Saint-Domingue.
96	COEUR-DEHORS	Bel arbre, bois dur et compacte, bon pour la charpente et pour les affûts de canons; on en fait des corps de pompes.
97	CONAOUAROU ou ARBRE A NOYAU	Ses feuilles infusées dans le tafia lui communiquent un goût et une odeur de noyau fort agréable; cet arbre a été découvert et transporté au Jardin des plantes de Cayenne, par MM. Clouet et Chevalier.
98	CONORO-ANTEGRI DES GALIBIS (<i>Norantea Guianensis</i>)	S'élève très-haut; bois blanc et dur; le centre est moelleux; appelé <i>conoro</i> par les Galibis, à cause de la couleur rouge et violette de l'épi de fleur, <i>conoro</i> , dans leur langue, exprimant la couleur rouge.
99	COPAHU (<i>Copaifera officinalis</i>)	C'est l'arbre qui donne, par incision, le baume de copahu. Les Portugais de l'Amazone font, avec l'Europe, un commerce considérable de ce baume. A Cayenne on n'en extrait pas même pour les besoins du pays, malgré que cet arbre soit très-répandu dans les forêts. Le baume ou l'huile de copahu sert, au Para, à peindre les bâtimens, et donne à la peinture un vernis naturel très-brillant.
100	COPAIA (<i>Bignonia copaia</i>)	Bois blanc, peu compacte; cet arbre vient très-haut; les nègres préparent avec le suc des feuilles un onguent pour guérir les piens; on le croit antidysentérique; la décoction de son écorce est purgative et excite le vomissement.
101	CORNOU	Peu connu.
102	COROSSOL AMBOTAY (<i>Annona ambotay</i>)	On emploie ses feuilles en décoction pour guérir les ulcères: il y a encore plusieurs espèces de corossols qui croissent naturellement à la Guiane; ce sont :
103	COROSSOL PINAIOUA (<i>Annona longifolia</i>)	Fruit bon à manger.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
104	COROSSOL - PINAOU (<i>Annona punctata</i>)..	Bois dur et blanc; sert à faire des lattes et des chevrons dans le pays. Fruit bon à manger.
105	COROSSOL-CACHIMAN MORVEUX (<i>Annona muricata</i>)..	C'est le seul arbre fruitier que j'aie rencontré cultivé chez les Indiens.
106	COROSSOL SAUVAGE (<i>Annona paludosa</i>)..	C'est avec les branches de cet arbre que l'on tapisse les murs et les devant des maisons le jour de la Fête-Dieu.
107	COROSSOL-COEUR-DE BOEUF (<i>Annona reticulata</i>)..	Fruit bon à manger.
108	COROSSOL-CACHIMAN SAUVAGE (<i>Annona muscosa</i>)..	On cultive à Cayenne le pommier-cannelle ou Marie-Baise et le chilimoya, deux autres variétés d'annonnes dont les fruits sont excellents à manger. Le bois de toutes les espèces de corossols est mauvais et n'est propre à aucun usage.
109	COUAYE..	On en fait des mâtures. C'est le meilleur bois pour cet usage.
110	COUEPI (<i>Couepia Guianensis</i>)..	S'élève très-haut; bois rougeâtre, dur et pesant; les Indiens mêlent les cendres de cet arbre avec la terre dont ils font leurs poteries.
111	COUGUÉRÉCOU (<i>Xilopia frutescens</i>)..	Arbre dont le fruit a le goût du poivre et peut être employé en remplacement de cette épice.
112	COUPA BLANC..	Peu connu.
113	COUPA ROUGE..	Peu connu.
114	COUMAROU DE LA GUIANNE) <i>Coumarouna odorata</i>)..	Très-grand arbre; trois à quatre pieds de diamètre; bois dur et compacte.
115	COUMAROUNA (<i>Dipterix, odorata</i> de Humboldt)..	Le fruit est célèbre par son odeur aromatique et est connu en Europe sous le nom de <i>fève-tonka</i> ; excellent bois de charpente.
116	COUPAYA..	Cet arbre n'est d'aucune utilité dans les constructions et fournit un suc laiteux dont les nègres se servent pour guérir les pians.
117	COUPI (<i>Acioa Guianensis</i>)..	Très-bel arbre. Son bois, qui a une odeur désagréable, est très-durable; on en fait des canots à rocou, des pièces à grappes pour les guildiveries, des madriers, etc. Il est éminemment propre aux constructions navales; ses branches et ses racines fournissent des bois courbans pour la marine; son fruit contient une amande fort délicate et fort agréable au goût; on en extrait une huile bonne à manger.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
118	COURATARY (<i>Couratary Guianensis</i>) . . .	Très-grand arbre. Bon bois de charpente; on en fait des cylindres, des tables de moulins à sucre et des moyeux; son fruit est appelé à Cayenne <i>canari - macaque</i> ; c'est un <i>lecylthis</i> . (V. le mot <i>Quatelé</i> , dans ce <i>Catalogue</i> .)
119	COURBARIL (<i>Hymenea courbaril</i>)	Très-bel arbre, qui parvient à des dimensions colossales; on en fait des cylindres, des tables de moulins, des manches d'outils, des meubles et d'excellentes pièces de charpente. Son tronc, incisé, donne une résine semblable à la résine-copal; son fruit, renfermé dans une longue silique, est doux et farineux; il est très-recherché des créoles, malgré sa mauvaise odeur.
120	COURIMARI	C'est dans l'écorce parfumée de cet arbre que les Indiens roulent le tabac qu'ils veulent fumer. On écrit sur cette écorce comme sur le papyrus.
121	COUSSAPOUI (<i>Coussapoa latifolia</i>)	Son bois est roussâtre et peu compacte; l'écorce, et les pédicules des feuilles, entamés ou coupés, laissent couler une liqueur jaunâtre.
122	COUTRACITAIN	On en fait des douves de barriques.
123	CRABE	Mauvais bois.
124	CRAVO	C'est le <i>pao-cravo</i> des Portugais, dont l'écorce est une épice fort agréable.
125	CUSPARE (<i>Bonplandia trifoliata</i>)	Qui fournit le <i>cortex-angostura</i> ; croît à cinq ou six lieues de distance de la rive orientale du Carony, autour des collines; son écorce est fébrifuge et anti-dysentérique; les Indiens font usage d'une infusion du <i>cuspare</i> , qu'ils regardent comme un remède fortifiant. Le <i>bonplandia trifoliata</i> croît à la Guiane française, puisqu'il a été reconnu par M. Kunth parmi les plantes de Cayenne envoyées par M. Martin*. Le <i>ticorea</i> d'Aublet est une seconde espèce du genre <i>bonplandia</i> . Voyez <i>Ticorea</i> .
126	DAOUINTI...	Propre aux constructions.
127	DARTRIER (<i>Vatairea Guianensis</i>)	Ses fruits, pilés et mêlés avec l'axonge, forment une pommade propre à guérir les dartres. Il ne faut pas le confondre avec le bois-dartre, dont le suc laiteux a aussi la même propriété; celui-ci est un arbrisseau, et le dartrier s'élève à cinquante pieds de haut; le bois du dartrier est blanc, léger et cassant.

* Voyez M. de Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales*, t. 8, p. 425.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
128	DAUCON	Peu employé.
129	ÉBÈNE NOIRE	Arbre gigantesque; excellent bois; on en fait des cylindres, des tables de moulins, des dents d'engrenage, des axes de poulies, etc.
150	ÉBÈNE VERTE.	Comme le précédent; les ébéniers perdent leurs feuilles; ils fleurissent trois fois du mois de juin au mois de novembre; comme ils s'élèvent au-dessus des arbres des forêts, on voit alors leur cime couverte de belles fleurs jaunes.
151	FIGUIER-GRAND-BOIS (<i>Ficus Americana</i>).	Très-bel arbre; bois mou, nullement propre aux constructions; son tronc, incisé, donne un suc laiteux, qui est éminemment anthelmintique.
152	FROMAGÉ (<i>Bombax ceiba</i>) Mapou de St.- Domingue.	C'est le plus gros arbre des forêts de la Guiane; M. de Humboldt en a rencontré un sur les bords du haut Orénoque, qui avait seize pieds de diamètre; son bois est extrêmement tendre et n'est propre à aucune construction; ses fruits donnent un véritable coton. Le fromagé perd ses feuilles à la fin d'octobre; elles sont regardées dans le pays comme résolutives et vulnérables. Le fromagé appartient aussi à l'Afrique; les nègres de certaines tribus croient que cet arbre sert de demeure à leurs divinités, aussi ils ne l'abattent jamais de leur propre volonté.
153	GAGOU	Peu connu.
154	GAYAC	Il parvient à des dimensions gigantesques; son bois est extrêmement dur et compacte; on en fait des cylindres de moulins et des rouets de poulies; excellent pour la charpente et pour les constructions navales. (Je crois qu'on donne ce nom, dans le pays, au <i>dipterix odorata</i> de Humboldt, ou <i>coumarouna</i> d'Aublet.)
155	GENIPA-GRAND-BOIS. (<i>Genipa Americana</i>)..	On en fait des boîtes de poulies, des heuses et chopines de pompes; très-bon pour les ouvrages de tour.
156	GOUPI (<i>Goupia gla- bra</i>).	Bois blanc et peu compacte; on en fait quelquefois des pirogues.
157	GOULOUGOU-ABLANI (<i>Ablania Guianensis</i>).	Grand arbre; le bois de son aubier est blanchâtre; celui du centre est rougeâtre.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
138	GOYAVIER (<i>Psidium grandiflorum</i>)	Bon pour les ouvrages de tour; il ne vient pas dans les forêts vierges; il contient l'acide gallique en grande quantité; son fruit est très-recheché des créoles, quoiqu'il soit d'un goût peu agréable; on en fait d'excellentes confitures.
139	GOYAVIER NOIR (<i>Psidium aromaticum</i>)	Son bois n'est d'aucun usage; son fruit, bon à manger, a un peu le goût de la nêfle; il est très-commun dans les environs de Cayenne, et ne croît que dans les bois revenus.
140	GRENADIER-GRAND-BOIS.	Ses fruits ressemblent à des grenades violettes; ils sont d'un assez bon goût, et rangés sur la tige depuis le pied jusqu'au sommet, à-peu-près comme ceux du cacaotier; on pourrait les améliorer par la culture. Cet arbre est très-pittoresque.
141	GRIGNON (<i>Bucida buceras</i>)	Un des plus grands arbres des forêts de la Guiane; on l'appelle <i>chêne français</i> aux îles anglaises. Excellent bois pour la menuiserie, pour bordages, coques d'embarcations et gros meubles; il travaille beaucoup quand il est employé.
142	GRIGNON FOU.	Variété du précédent; son bois est moins compacte; on en fait des planches et des bordages.
143	GRIGRIS dit TACOBÉ.	Propre aux constructions navales; on en fait des planches.
144	GUINGUAMADOU.	C'est le <i>myristica sebifera</i> , dont le fruit donne un adipocire propre à faire des bougies; son bois spongieux n'est d'aucun usage. Les bourgeons des feuilles sont employés dans le pays contre les aphtes: on pourrait greffer le muscadier aromatique sur le guinguiamadou, puisque ces deux arbres sont congénères; ce serait le moyen de multiplier le sexe femelle du muscadier aromatique. J'avais fait cet essai dans mes plantations; mais les sujets en expérience furent enlevés par ordre du Gouvernement portugais, lors de l'occupation, et transportés au Para:

N ^{os} .	NOMS DES ESPECES.	OBSERVATIONS.
145	HYPPOLITE.	Peu connu.
146	IMMORTEL (<i>Erythrina inermis</i>).	D'aucun usage dans les arts ; sa racine passe pour sudorifique ; c'est un très-bel arbre, dont la fleur ressemble de loin à celle du chèvre-feuille ; on le plante en allées sur les habitations ; il pourrait servir de tuteur au poivrier en élaguant les branches inférieures ; il est propre à abriter les plantations de cacaoier.
147	JAMBOLIER COUMÈTE (<i>Eugenia coumète</i>).	Moyenne grandeur, bois blanchâtre et dur. On cultive à Cayenne l' <i>Eugenia-Jambose</i> , qui a été apporté de l'Inde et qui donne le fruit connu sous le nom de <i>pomme-rose</i> .
148	JAOUA.	Peu connu.
149	JAOUTAN (DES NORAGUES) (<i>Vantanea Guianensis</i>).	Moyenne grandeur, bois blanchâtre et compacte.
150	JOUTAY (<i>Outea Guianensis</i>).	Grand arbre ; le bois de l'aubier est blanc, celui de l'intérieur est rougeâtre et un peu compacte.
151	JUVIA ou JUVITA (<i>Bertholletia excelsa</i>).	Grand arbre des forêts de la Haute-Guiane, dont le bois est excellent pour la charpente ; ses fruits ou amandes, recouverts d'un péricarpe ligneux et dur, sont contenus dans une enveloppe compacte et sphérique, de la grosseur d'un boulet de six livres ; les Indiens de l'Orénoque et de l'Amazonie s'en nourrissent et en font un commerce considérable avec les Européens ; ses fruits sont appelés <i>touca</i> à Cayenne et <i>castanás</i> par les Portugais du Para ; on en extrait une huile très-bonne à manger.
152	MACOUCOU (<i>Chrysophyllum macoucou</i>).	Bois blanc, dur et cassant.
153	MACOUCOU (<i>Macoucoua Guianensis</i>).	Arbre de moyenne grandeur ; les Galibis emploient son écorce pour cuire leurs poteries.
154	MAHO (<i>Ivira pruriens</i>) (Tourourou des Galibis).	Arbre de haute futaie, quatre ou cinq pieds de diamètre ; bois blanc et peu compacte ; écorce filandreuse ; les Indiens font des cordes et des courroies avec les filamens intérieurs de cet arbre. C'est le mahot-cochon de Saint-Domingue.
155	MAHO DE RIVIERE (<i>Hibiscus populneus</i>).	On connaît à la Guiane onze variétés d'hibiscus, dont plusieurs sont herbacées ; toutes les variétés arborescentes ont l'écorce filamenteuse.

N ^{os} .	NOMS DES ESPECES.	OBSERVATIONS.
156	MAHO NOIR	Grand arbre. Bon bois de charpente.
157	MAHO ROUGE	<i>Idem.</i>
158	MAHURI AQUATIQUE (<i>Mahurea palustris</i>)	Bois blanc, peu compacte.
159	MAMAN-YAOU	Mauvais bois.
160	MANI (<i>Moronobea coc-</i> <i>cinea</i>)	Bel arbre des marécages, à fruits rouges; on en fait des solles et des grillages dans les terres basses, quelquefois des bardeaux, mais qui ne sont point durables; il est sujet à être attaqué par les poux de bois; il fournit abondamment une résine que l'on emploie dans le pays en guise de brai.
161	MANIGUETTE (<i>Waria</i> <i>Zeylanica</i>)	Moyenne grandeur, bois blanc, peu compacte.
162	MAPO	Mauvais bois; il donne un suc laiteux, propre à guérir les pians.
163	MARIA CONGO.	Propre aux constructions navales.
164	MARIE-MONTAGNE	<i>Idem.</i>
165	MAYEPE (<i>Mayepa Guia-</i> <i>nensis</i>)	Bois blanc; l'écorce du fruit est amère.
166	MELASTOME (A FRUIT PURPURIN) (<i>Melasto-</i> <i>ma succosa</i>)	Cet arbre s'élève à dix ou douze pieds de haut; son bois est blanc et très-dur; son fruit, qui est bon à manger, s'appelle <i>caca-Henriette</i> .
167	MELASTOME (ARBRE) (<i>Melastoma arbores-</i> <i>cens</i>)	Il s'élève à soixante pieds de haut, et il est pourvu de côtes ou d'arcabas; son bois est blanchâtre et compacte; son fruit est bon à manger et connu sous le nom de <i>mèle</i> dans le pays.
168	MÉLIER (A GRANDES FLEURS) (<i>Blakea quin-</i> <i>quenervia</i>)	Moyenne grandeur; bois blanc et dur; ses fruits, bons à manger, sont appelés <i>cormes</i> ou <i>mèles</i> dans le pays.
169	MINCOUART (DE LA GUIANE) (<i>Minquartia</i> <i>Guianensis</i>)	Grand arbre; on en fait des fourches et des poteaux; malheureusement les trous dont il est percé transversalement, et de proche en proche, ne permettent pas de l'employer à la construction des vaisseaux; il est surnommé <i>incorruptible</i> . Ses copeaux, bouillis, donnent une teinture noire qui prend très-bien sur le coton.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
170	MOMBIN (<i>Spondias lutea</i>)	Grand arbre dont le bois est blanc et mou ; on fait avec la pulpe des fruits une limonade rafraîchissante, et la décoction des feuilles est détersive. On cultive à Cayenne deux autres espèces de monbin : le monbin de la Jamaïque, <i>spondias violacea</i> , dont les fruits sont bons à manger, et le pommier de Cythère, dont les fruits sont fort gros et extrêmement savoureux : le bois des monbins n'est d'aucun usage.
171	MOUCHIGO	Peu connu.
172	MOUREILA (<i>Malpighia altissima</i>)	Très-grand arbre ; son bois est rougeâtre, dur et compacte.
173	MOUREILA DES SAVANES (<i>Malpighia moureila</i>)	Arbre de moyenne hauteur ; son écorce est anti-dysentérique et fébrifuge.
174	MOURIRI (<i>Mouiri Guianensis</i>)	Arbre de moyenne grandeur ; bois blanc, dur et compacte.
175	MOUSSEUX BLANC	Bois extrêmement léger et peu compacte ; on en fait des chevilles de bardeaux, des chèvres, des échelles et des pièces d'échafaudages ; il y en a une variété dont le bois est rougeâtre et qu'on emploie aux mêmes usages.
176	MOUTOUCHI ou MOUTOUCHIRAOU (<i>Moutouchirao aromatica</i>)	Grand et bel arbre ; son bois, rouge, veiné de noir, est un des plus beaux pour l'ébénisterie.
177	MOUTOUCHI BLANC DE MARECAGE (<i>Moutouchi suberosa</i>)	Grand arbre ; bois blanc, léger et peu compacte ; on en fait à Cayenne des bouchons ; il y remplace le liége. Les nègres font avec les arcabas de cet arbre des plateaux sur lesquels ils transportent la terre dans les travaux hydrauliques.
178	NAGONE	Cet arbre croît particulièrement sur les bords des rivières ; ses branches fournissent de très-belles pièces courbes.
179	NAGOSSY	Variété du précédent, employée aux mêmes usages.
180	NAPIMOGAL (DES GALIBIS) (<i>Napimoga Guianensis</i>)	Moyenne grandeur ; bois blanchâtre et peu compacte.
181	NARINARI	Peu connu.
182	OLIVIER SAUVAGE (<i>Bontia daphnoïdes</i>)	Aublet dit que cet arbre est cultivé dans l'île de Cayenne ; mais je ne l'y ai jamais vu.

N ^{OS} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
183	ORANGER (<i>Citrus aurantium</i>)	Son bois ne sert qu'à faire des maillets de charpentiers, de menuisiers, et des manches d'outils.
184	OUACAPOU.	Bel arbre, le meilleur de tous les bois de la Guiane pour tous les genres de constructions; surnommé <i>incorrupible</i> .
185	OUAILLE	Peu employé.
186	OUAPA BIFOLIA.	Très-grand arbre; il croît sur les bords des rivières; son aubier est blanchâtre, le cœur est rougeâtre; tous les deux sont compactes; il découle, du bois coupé, une résine liquide, ce qui l'a fait nommer <i>ouapa huileux</i> ; on en fait des pilotis, des palissades et des bardeaux; mais on assure qu'il attire les poux de bois; c'est pourquoi il faut ne l'employer que le moins possible dans les constructions civiles: c'est un des bois les plus durables de la Guiane.
187	OUAPA-SIMIRA	Cet arbre atteint des dimensions gigantesques; son bois est dur, compact et de couleur bleuâtre; il fournit une teinture violette: c'est pour cela que les Indiens l'appellent <i>simira</i> ; nom qu'ils donnent aux arbres dont ils tirent une teinture rouge ou violette. Aublet a trouvé un de ces arbres, nouvellement abattu, dont la sève avait teint en violet l'eau d'un petit ruisseau voisin.
188	OUAPA-COURBARIL.	Variété du <i>ouapa bifolia</i> ; il n'est point résineux comme lui; mais son bois a le grain plus fin et plus serré.
189	OURA-ARA (DES GALIBIS) AVOUOU-YRA (DES GARIPONS) (<i>Oureatea Guianensis</i>)	Cet arbre vient très-haut; son bois est blanc et se coupe aisément.
190	OUROUCOMEREPA (DES GALIBIS) OU PARI-MARI (DES GARIPONS) (<i>Parinari montana</i>)	Arbre très-élevé; bois jaune, très-dur et compacte.
191	PAGELET BLANC.	Bon bois de charpente.
192	PAGELET ROUGE.	Variété du précédent.
193	PALÉTUVIER BLANC DE VASE (<i>Ryzaphora</i>)	Cet arbre croît dans les terrains alluvionnaires; baigné par les marées, il vient très-haut et très-droit; l'aubier est blanc et peu compacte; le cœur est brun, a le grain serré et peut être employé dans la charpente. Il est du petit nombre des plantes sociales de la Guiane.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
194	PALÉTUVIER DE MONTAGNE (<i>Taonabodentata</i>)	Arbre de moyenne grandeur; son écorce sert à tanner les cuirs; son bois, blanc, devient rougeâtre, exposé à l'air; on l'emploie dans la charpente et pour bardeaux : c'est le père-père des Indiens.
195	PALÉTUVIER ROUGE (<i>Avicennia</i>)	Croît sur les bords des rivières, et partout où la marée se fait sentir; il pousse de son tronc des racines qui s'enfoncent dans la vase, et qui forment, par leurs enlacements, un treillis quelquefois impénétrable; on l'emploie pour pilotis; ses branches fournissent des courbes d'embarcations; son écorce contient beaucoup de matière tanique, et remplace à Cayenne l'écorce du chêne dans les tanneries.
196	PAMIER (<i>Pamea Guianensis</i>)	Moyenne grandeur; bois blanc et cassant.
197	PANACOCO (<i>Robinia panacoco</i>)	Un des plus beaux arbres de la Guiane; il est pourvu d'arcabas qui forment entre eux des cavités de sept à huit pieds de profondeur et autant de largeur. Lorsqu'on incise son écorce, il en découle une liqueur balsamique et résineuse; cette écorce est employée comme sudorifique. Le panacoco est appelé <i>pao-santo</i> par les Portugais, <i>anacoco</i> par les Galibis, et improprement <i>bois de fer</i> par quelques habitans, qui le confondent avec le bois de ce nom; c'est un des bois les plus durables de la Guiane; il est employé dans l'ébénisterie, dans la charpente et dans les constructions navales. De la famille des légumineuses.
198	PANAPY.	Son bois est d'un beau rouge; on en extrait une teinture amaranthe.
199	PAPAROUT	Peu connu; propre à certaines constructions navales.
200	PARALA (<i>Parala Guianensis</i>)	Grand arbre; bois blanc et dur; les Indiens se lavent avec la décoction de l'écorce, lorsqu'ils sont atteints des fièvres.
201	PARCOURY ou PACOURY.	Bois de charpente; les Portugais font avec le fruit de cet arbre des confitures délicieuses.
202	PATAGAYE.	Bois de qualité secondaire, propre aux constructions navales.

N ^{os} .	NOMS DES ESPECES.	OBSERVATIONS.
203	PEKÉIA (<i>Pekea butiro-sa</i>)	C'est l'arbre qui donne le fruit connu sous le nom de <i>graine-roche</i> , dont l'amande est d'un goût excellent; il est très-répandu dans le Camopi; les Indiens conduisaient autrefois à Cayenne des pirogues chargées des fruits de cet arbre; il parvient à de très-grandes dimensions; son bois est roussâtre, dur et très-compacte; très-propre aux constructions navales.
204	PEKÉIA (<i>Tata-Youba</i>)..	Variété du précédent; elle en diffère par son noyau, qui n'est point hérissé d'épines fines et déliées, ni recouvert d'une substance butireuse.
205	PERROQUET..	Bois de mauvaise qualité.
206	PETOUMO (<i>Apeiba petoumo</i>)	Grand arbre; bois blanc et léger; on fait des cordes avec son écorce.
207	PETOUMO A RAPE (<i>Apeiba aspera</i>)	Arbre de moyenne grandeur; bois blanc et léger; écorce filamenteuse propre à faire des cordes; les Indiens et les nègres travaillent des planchettes de ce bois, dans lequel ils incrustent de petits éclats de pierre dure pour faire leurs grages ou râpes à manioc: c'est le même arbre que celui appelé <i>bois-grage</i> dans certains quartiers de la colonie
208	PIAN.	On fait avec ses branches des cercles de barriques.
209	PIRAGARAMÉPÉ (<i>Piragara hexapetala</i>)	Arbre de moyenne grandeur; son bois est dur et jaunâtre; quand il est coupé, scié ou râpé, il exhale une odeur cadavéreuse.
210	POIPA.	Propre aux constructions navales.
211	POIRIER SAUVAGE.	On le dit propre à faire des mâtures; son fruit est bon à manger.
212	PORAQUEIBA (<i>Poraquaba Guianensis</i>)	Grand arbre; son bois est roussâtre, dur et compacte.
213	POUCHIRI (<i>Laurus pucherim</i>)	C'est l'arbre qui donne le fruit appelé <i>muscade du Para</i> ; elle a l'odeur aromatique de la muscade, et est employée aux mêmes usages; les Indiens de l'Amazone vont ramasser dans les forêts les fruits du Pouchiri, et en portent au Para des cargaisons qu'ils vendent aux Portugais.
214	POURAMA - POUTERI (<i>Pouteria Guianensis</i>)	Grand arbre; son bois est blanchâtre, dur et compacte.
215	POUROUMA (<i>Pourouma Guianensis</i>)	Grand arbre; bois blanc, peu compacte et cassant.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
216	POYER, dit POIVRIER.	Peu connu; je crois que c'est le même arbre que le couguérécou.
217	PRÉFONTAINE.	Le même que le sipanao. (<i>Voyez ce mot dans ce Catalogue.</i>)
218	QUAPALIER A GROS FRUIT (<i>Sloanea Plumerii</i>).. . . .	Très - grand arbre, rougeâtre, dur et compacte.
219	QUAPALIER - OULOU-QUA-PALOU (DES GALIBIS) (<i>Sloanea sinemariensis</i>).. . . .	Variété du précédent.
220	QUATELÉ (<i>Lecythis grandiflora</i>).. . . .	Grand arbre des forêts de la rivière de Caux.
221	QUATELÉ (<i>Lecythis amara</i>).. . . .	C'est celui qui donne le fruit connu sous le nom de <i>canari-makaque</i> dans le pays.
222	QUATELÉ-ADATIMON (<i>Lecythis lutea</i>).. . . .	Autre variété.
223	QUATELÉ - ZABUCAIE (<i>Lecythis zabucaja</i>).. . . .	Très-grand arbre; bois blanc et rougeâtre dans le centre; les fruits de cet arbre s'appellent, dans le pays, <i>canaris-makaques</i> , comme tous ceux des autres quatelés; les fruits sont très-bons à manger; les singes et les oiseaux s'en nourrissent; la ressemblance de ce fruit avec une petite marmite pourvue de son couvercle lui a fait donner le nom de <i>marmite de singe</i> , ou <i>canari-makaque</i> .
224	RACOU..	Peu connu.
225	SAINT-MARTIN.. . . .	Très-grand arbre; bon bois de charpente, propre aussi aux constructions navales.
226	SAINTE-LUCIE.	Peu employé.
227	SANIPA..	Peu connu.
228	SAOUARI (<i>Saouari glabra</i>).. . . .	Très-bel arbre; bon bois de charpente, propre aux constructions navales; l'amande du fruit est très-bonne à manger.
229	SAOUARI (<i>Saouari villosa</i>).. . . .	Variété du précédent; il atteint les mêmes dimensions; son bois, de même qualité, est propre aux mêmes usages. On en fait des jantes de roues.
230	SASSAFRAS.	Grand arbre; bon bois de charpente. (<i>Voyez Bois de rose femelle.</i>)
231	SAVONNIER (<i>Sapindus Maca-apa-ipou</i>) (DES GALIBIS)..	Il y en a deux variétés: le <i>sapindus frutescens</i> et le <i>sapindus arborescens</i> ; le bois de cet arbre est blanc et cassant.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
232	SIMAROUBA (<i>Simarouba quassia</i>)	Grand arbre, très-commun dans les environs de Cayenne; son bois, blanchâtre, très-tendre et très-léger, est inattaquable par les vers et par les poux de bois; on en fait de très-jolies cloisons, des planches et des bardeaux; c'est son écorce dont la propriété anti-dysentérique est si connue dans la médecine.
233	SIMIRA (<i>Simira tinctoria</i>)	Arbre de moyenne grandeur; bois blanc; son écorce teint en rouge vif la soie et le coton.
234	SIMIRI	Dont la racine sert à vernir les couis et les vases de terre des Indiens.
235	SIPANAO	Bel et grand arbre qui parvient à un très-grand diamètre; on en fait des coques d'embarcations, des tables et des cylindres de moulins; il est connu dans quelques quartiers de la colonie sous le nom de <i>préfontaine</i> .
236	SIRO-BABALI	Peu connu.
237	SYRINGA (<i>Hevea Guianensis</i>)	C'est le <i>pao-syringa</i> des Portugais, qui donne le caoutchouc ou résine élastique: j'ai publié sur cette substance un mémoire inséré dans les <i>Annales maritimes</i> , année 1823. Cet arbre est bon pour les petites mâtures et pour des jumelles.
238	TACHIGALI (<i>Tachigali paniculata</i>)	Très-bel arbre; bois dur et blanchâtre.
239	TAMARINIER (<i>Tamarindus Indica</i>)	Très-bel arbre, dont le bois peut être employé aux mêmes usages que celui de l'orme; on en fait de très-belles allées couvertes et de jolies haies; sa pulpe, acide, sert à préparer une conserve et une limonade agréable et rafraîchissante.
240	TANIBOUCA (<i>Tanibouca Guianensis</i>)	Arbre de moyenne grandeur; bois blanc, cassant et peu compacte.
241	TAQUIN	Peu connu.
242	TAPIRÉ	Peu employé.
243	TAPIRIRI (<i>Tapirira Guianensis</i>)	Bois blanc et peu compacte.
244	TARALA (DES GALIBIS), COUMAROUNA (DES GARIPONS) (<i>Taralea oppositifolia</i>)	Très-grand arbre; bois très-lourd, dur et compacte; ses fleurs exhalent une odeur agréable, qui se répand au loin; il croît sur les bords des rivières.
245	TARIRI (<i>Tariri Guianensis</i>)	Il s'élève peu haut; son bois est blanc; il devient violet peu de temps après qu'il a été coupé; ses feuilles fournissent une teinture violette, dont les Indiens se servent pour colorer leurs tissus et leurs hamacs.
246	TENDRE A CAILLOU	Peu connu.

N ^{os} .	NOMS DES ESPÈCES.	OBSERVATIONS.
247	TICOREA (<i>Ticorea foetida</i>)	Il s'élève à 10 ou 12 pieds ; son bois est blanc, tendre et cassant. Ses feuilles, écrasées, exhalent une odeur désagréable, fort approchante de la pomme épineuse ou <i>stramonium</i> . Végétal suspect.
248	TOUAOU ou ATOUAOU (<i>Matayba Guianensis</i>).	Bois blanc.
249	TOULICI (<i>Toulicia Guianensis</i>)	Moyenne grandeur ; bois blanc et peu compacte.
250	TOUNOU (<i>Tounatea Guianensis</i>)	Moyenne grandeur ; bois blanchâtre et peu compacte.
251	TOUPANCANI	Peu connu.
252	TOUROULIA (<i>Touroulia Guianensis</i>)	Très-grand arbre ; son bois est rousâtre.
255	VARIMACU ou CANNELIER SAUVAGE	C'est sans doute le <i>laurus cinnamomoides</i> de Mutis ; son bois peut être employé à faire des cloisons et des lambris.
254	VIOLET	Très-bel arbre ; son bois est toujours sain ; il est propre à tous les ouvrages d'ébénisterie et de tour, et aux constructions navales ; on en fait des noyaux et des limons d'escaliers ; il est connu des ébénistes de Paris sous le nom de <i>bois d'amarante</i> . Ce bois est très-commun dans les forêts de la Guiane, et pourrait devenir l'objet d'une exportation considérable.
255	VOCHY (<i>Vochy Guianensis</i>)	Très-gr. arbre des forêts de la Guiane ; son bois est dur et d'un vert jaunâtre.
256	VOVAPA - TABACA (<i>Eperua falcata</i>)	Très-grand arbre ; bois rougeâtre, dur et compacte, huileux et propre à résister long-temps enfoncé dans la vase ou dans la terre ; son fruit est nommé par les Galibis <i>éperu</i> , qui veut dire <i>sabre</i> dans la langue de cette tribu ; c'est le pois-sabre des créoles, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec cette arme.
257	VOUAPA (<i>Parivoa grandiflora</i>)	Très-grand arbre ; bois rougeâtre, très-solide et compacte ; les pilotis faits de ce bois sont d'une grande durée ; on l'emploie aussi dans la charpente. Il ne faut pas le confondre avec le <i>ouapa</i> .
258	VOUAPA (<i>Parivoa tomentosa</i>)	Moyenne grandeur ; bois rougeâtre ; les branches qui viennent au sommet sont tortueuses et peuvent fournir de petites pièces courbes ; il croît au bord des rivières et dans les savanes humides.
259	WAPARI-ROI	Peu connu.

N. B. Je n'ai donné ici que la nomenclature des arbres et des arbrisseaux de moyenne hauteur ; il existe une grande quantité de ces derniers dont je n'ai pas cru devoir parler, à cause de leurs petites dimensions ; les palmiers n'étant point propres aux constructions, je ne les ai pas non plus compris dans ce Catalogue.

2^o. *Structure géologique et système hydrographique de la Guiane.*

La Guiane est, comme on sait, cette vaste contrée de l'Amérique méridionale qui est située entre l'Amazone et l'Orénoque; son littoral, compris entre ces deux fleuves, est d'environ trois cents lieues de développement. Les limites de la Guiane, vers l'intérieur du Continent, ne sont point parfaitement connues; elles paraissent naturellement déterminées par le cours du Rio-Négro, qui communique avec l'Orénoque et avec l'Amazone (1). Plusieurs nations européennes se sont partagé le territoire de cet immense pays; la partie occupée par les Français a pour bornes, au nord, l'Océan Atlantique; à l'ouest, le Maroni, dont l'embouchure est située par cinq degrés cinquante-cinq minutes de latitude boréale, et

(1) La communication de l'Orénoque avec le Rio-Négro par le Quassiquiare n'est plus un problème depuis qu'elle a été reconnue et prouvée par MM. de Humboldt et Bonpland, dans leur *Voyage à l'Orénoque*.

L'espace compris entre l'Amazone, l'Orénoque, la Cordillère des Andes et la mer, contient, d'après M. de Humboldt, quatre-vingt-deux mille lieues carrées.

par cinquante - six degrés trente minutes de longitude occidentale; vers le sud - est, sa limite, avec la Guiane portugaise, n'est point encore fixée.

L'article 107 du *Traité de Vienne*, du 9 juin 1815, qui remet la Guiane française à S. M. Très-Chrétienne, jusqu'à la rivière d'*Oyapock*, dit expressément qu'on procédera à l'amiable à la fixation définitive des limites entre les Guianes française et portugaise, conformément au sens précis de l'article 8 du *Traité d'Utrecht*.

Des contestations s'étaient élevées depuis long-temps au sujet de cet article; rien n'est encore terminé. On peut cependant regarder provisoirement la limite des deux Guianes vers le sud-est, comme fixée à la rivière de *Manaye*, qui se jette dans le canal de *Carapapouri*, vis-à-vis de l'île de *Maraca*, par environ un degré cinquante-cinq minutes de latitude nord, et cinquante-deux degrés quarante-sept minutes de longitude ouest, d'où serait tirée une ligne parallèle à la rive gauche du fleuve des *Amazones*. C'est sur la rive gauche de *Manaye*, appelée aussi *Vincent Pinçon*, que le Gouvernement français avait établi un poste militaire pour la conservation des frontiè-

res (1). On considérera donc ici la Guiane française dans ses anciennes limites; elle nous of-

(1) Depuis le Traité d'Utrecht de 1713, la Guiane française a eu successivement plusieurs limites; voici les différens Traités qui ont eu lieu à ce sujet :

1°. Le Traité d'Utrecht, du 11 avril 1713, par lequel la France cède au Portugal la rive gauche des *Amazones*, toutes les terres du *cap du Nord* jusqu'à la rivière d'*Iapock* ou de *Vincent Pinçon* ;

2°. Le Traité conclu à Paris entre le Portugal et la République française le 23 thermidor an 7 (20 août 1797), qui donne pour limites aux deux Guianes la rivière de *Calewenne* ou de *Vincent Pinçon*, jusqu'à sa source, d'où serait tirée une ligne vers l'ouest jusqu'au *Rio-Branco*. (Ce Traité n'a pas été ratifié par la reine de Portugal; il fut déclaré nul par un arrêté du Directoire, du 26 octobre 1797, ou 5 brumaire an 6) ;

3°. Le Traité conclu à Badajoz entre la France et le Portugal le 17 prairial de l'an 9 (6 juin 1801), qui fixe les limites entre les deux Guianes à l'*Arawari* dans tout son cours jusqu'à sa source, et ensuite une ligne droite tirée de cette source jusqu'au *Rio-Branco* vers l'ouest. (Ce Traité ne fut point ratifié par la France) ;

4°. Le Traité conclu à Madrid entre le Portugal et la République française le 7 vendémiaire an 10 (29 septembre 1801), qui donne pour limites aux deux Guianes la rivière de *Carapanatuba*, qui se jette dans l'*Amazone*, à environ un tiers de degré de l'équateur, latitude septentrionale au-dessus du fort *Macapa*. Ces limites devaient suivre le

fre dans cette circonscription géographique des phénomènes géologiques très-remarquables, qui vont être examinés.

cours de la rivière jusqu'à la grande chaîne de montagnes qui fait le partage des eaux, et les inflexions de cette chaîne jusqu'au point où elle se rapproche le plus de Rio-Branco vers le deuxième degré, et un tiers nord de l'équateur ;

5°. Le Traité conclu à Amiens le 27 mars 1802, qui fixe pour limites le cours de l'*Arawari* jusqu'à sa source, et de cette source, une ligne tirée jusqu'au *Rio-Branco*, vers l'ouest ;

6°. Traité de paix entre le roi de France et les Puissances alliées, du 30 mai 1814, par lequel Sa Majesté Très-Fidèle s'engage à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne la Guiane française telle qu'elle existait au 1^{er}. janvier 1792 ; il est convenu, par ce Traité, que la contestation qui existe entre les deux cours au sujet des limites, sera terminée par un arrangement fait à l'amiable entre elles ;

7°. Le Traité de Vienne, du 9 juin 1815, par lequel le Prince-Régent de Portugal s'engage à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne la Guiane française jusqu'à la rivière d'Oyapock, et où il est dit qu'il sera procédé à l'amiable, aussitôt que faire se pourra, à la fixation définitive des limites entre les Guianes française et portugaise, conformément au sens précis de l'article 8 du Traité d'Utrecht ;

8°. Convention du 28 août 1817, qui a pour objet l'exécution du Traité du 9 juin 1815.

La Guiane se divise naturellement en Haute et Basse-Guiane. J'appellerai Basse-Guiane celle qui s'étend depuis le littoral jusqu'aux premières cataractes, distantes d'environ quinze à vingt lieues de la mer. Une zone de terres alluvionnaires, dont la largeur varie de deux à huit lieues, et couverte d'épaisses forêts de mangliers ou palétuviers, occupe toute l'étendue de ses côtes. Ces terres alluvionnaires doivent leur formation aux débris des montagnes et aux *détritus* végétaux, entraînés par les pluies et charriés par les fleuves jusqu'à la mer, où le mouvement des flots les élabore et les réunit en bancs de vase molle, qui sont errans, jusqu'à ce que des circonstances favorables les fixent au continent. On pourrait distinguer, comme je l'ai dit ailleurs, les terres alluvionnaires, appelées à Cayenne terres basses, en alluvions d'ancienne et de nouvelle formation. L'émersion des premières remontant à une époque assez reculée, il est facile de concevoir qu'elles auront éprouvé avec le temps un affaissement plus ou moins considérable ; cet affaissement sera d'autant moindre que l'émersion sera plus récente, c'est-à-dire que les alluvions seront plus voisines de la mer : d'où il résulte que le terrain aura une pente bien sen-

sible du littoral vers l'intérieur ; cette déclivité du sol vers les terres primitives empêche nécessairement les eaux de s'écouler ; elles forment de vastes lacs en hiver.

Les palétuviers qui recouvraient originairement ces alluvions, ayant alors leurs racines plongées dans l'eau douce, ne tardent pas à périr ; des plantes aquatiques de toute espèce leur succèdent ; les débris et les décompositions d'une multitude de générations végétales comblent à la longue ces lacs et exhausent progressivement le terrain, qui se peuple peu à peu d'arbres et de palmiers-pinots. Telle est l'origine de ces immenses pinotières (1) ou forêts marécageuses, dont la fertilité fait la richesse de la Guiane. Les plaines ou savanes comprises entre les rivières de Kaw et de Mahury ne sont point encore entièrement peuplées de pinots et d'autres arbres de marécage, parce qu'elles sont moins anciennes ; on peut y observer la marche de la nature dans la formation des pinotières. C'est dans cette partie qu'on rencontre les savanes tremblantes que traverse le canal de la Gabrielle ; ce sont des lacs couverts de touffes

(1) Les pinotières sont ainsi nommées, à cause des *palmiers-pinots* qui y croissent en grande quantité.

d'herbes aquatiques, réunies ensemble par leurs racines. Quand on marche sur ce terrain flottant, on le sent fléchir sous ses pieds et on le voit remuer autour de soi. Dans les endroits où il s'opère encore des émerisions de terrain, la côte offre des bandes de palétuviers dont la hauteur décroît graduellement jusqu'au bord de la mer, où ils ont à peine un pied de haut.

Depuis la zone des palétuviers jusqu'aux cascades, le sol de la Guiane présente des montagnes isolées, qui ont incontestablement été autrefois des îles de l'Océan, et qui sont liées aujourd'hui entre elles et au Continent par des atterrissemens. Dans l'île de Cayenne, les savanes noyées, comprises entre les montagnes de *Matouri*, de *Paramana*, de *Cabassou*, et celles de la côte, ne sont autre chose que des alluvions; c'est ce que prouvent jusqu'à l'évidence les terres alluvionnaires qui rattachent aujourd'hui les îlots Malouins au reste de l'île; ces îlots étaient autrefois dans la rade : on sait qu'en 1676 le maréchal d'Estrées avait mouillé avec son escadre près de ces îlots. Le lieu de son mouillage offre maintenant les plus belles plantations de cotonniers. En fouillant les canaux qui servent à dessécher le terrain où sont

ces plantations, on a trouvé une ancre de navire à plusieurs pieds de profondeur.

Ce sont les montagnes isolées dont je viens de parler, que M. Moreau de Jonnés, dans sa *Statistique de la Guiane*, regarde comme des projections de la puissance volcanique : cet auteur semble fonder son opinion sur la forme conoïdale de ces montagnes. Cependant, toutes sont loin d'affecter cette forme ; les montagnes de *Mahury*, terminées par un large plateau, désigné sous le nom de *Table de Mahury* ; la montagne de *Matouri*, celle de la *Gabrielle*, ne sont-elles pas autant d'exceptions à l'assertion de M. Moreau de Jonnés ? D'ailleurs, les montagnes de *Mahury*, celles de *Bourda*, de *Montabo*, la *Montagne-Tigre*, le *Mont-Sec*, toutes dans l'île de Cayenne, ont pour base une terre ferme qui n'a jamais été submergée. Si ces montagnes avaient été projetées par des feux souterrains, on trouverait probablement quelques traces de volcans à la Guiane ; mais on n'y rencontre ni cratères éteints, ni laves, ni déjections volcaniques. M. Moreau de Jonnés a cru voir un cratère dans le petit bassin qui occupe le sommet de l'*Ile marchande*, l'une des trois îles du Salut ; j'ai vu ce bassin presque à sec : il m'a paru être un très-petit *pripris*, ou marécage,

qui doit sans doute son origine à une dépression naturelle du terrain.

On ne reconnaît à la Guiane aucune montagne secondaire; le genre calcaire n'y existe pas; c'est un pays éminemment *granitique*, et qui paraît n'avoir éprouvé aucune de ces convulsions qui ont bouleversé plusieurs parties de l'Amérique méridionale. L'opinion de M. Moreau de Jonnés me semble donc tout-à-fait erronée, et il est probable qu'il ne l'aurait pas énoncée, s'il avait vu de près la Guiane. Je saisis ici l'occasion de reconnaître que la *Statistique* de ce savant, insérée dans l'*Almanach de Cayenne* (année 1825), est la meilleure qui ait encore été publiée. M. Malouet a dit aussi quelque part que la Guiane avait été volcanisée; je ne sais sur quoi il a pu fonder cette assertion; mais ce grand administrateur, qui avait d'ailleurs si bien observé cette contrée, paraît ici en contradiction manifeste avec les faits géologiques.

Du pied des montagnes s'étendent de vastes savanes, dont la plupart sont noyées en hiver, telles que celles de *Sinnamary* et d'*Iracoubo*, à l'ouest de Cayenne, et celle depuis *Ouassa* jusqu'au Cap de nord dans le sud-est. Toute la Basse-Guiane est arrosée d'une multitude de

rivières et de criques (1), qui favorisent la navigation intérieure.

La Haute-Guiane est celle qui s'étend, des premières cataractes, vers l'intérieur des terres dans le sud. Là, le pays offre un aspect très-différent : des chaînes de reliefs, à-peu-près parallèles entre elles, et dont la direction générale est de l'est à l'ouest, occupent cette vaste contrée ; elles sont d'autant plus élevées qu'elles s'approchent davantage des points culminans de la chaîne des *Andes*. Presque toutes sont granitiques ; elles présentent, dans leur formation, du *fer*, du *granit*, du *gneiss*, de la *syénite* : les sauts du *Sinnamary*, du *Couriege*, de l'*Oyapock*, sont en grande partie formés de ces minéraux ; on y rencontre aussi du *porphyre* et de l'*amphibole*. Le *weiss-stein* ou *Pierre blanche*, le *grunstein* ou *Pierre verte* (appelé *grison* dans le pays), et le *feldspath*, composent les cataractes de presque toutes les rivières. Le *quartz* (2) se rencontre dans plusieurs rivières,

(1) Les criques sont de petits embranchemens de rivière, qui ont été creusés par les torrens de pluies dans les parties les plus déclives du terrain ; elles sont alimentées par les eaux de la marée montante, et restent presque toutes à sec à la marée basse.

(2) On trouve le *quartz* en petits fragmens roulés, sur

sur-tout dans celle de *Camopi*, où il s'élève en blocs ou pyramides d'une grande hauteur ; le schiste micacé, argileux et chloritique, est à la base des montagnes ; il est très-abondant dans le *Camopi* et à la *Mana*, où il forme des cataractes très-étendues et très-élevées ; cette roche offre quelquefois, dans sa cassure, de la *tourmaline* et du *grenat* ; le *dysthène*, la *staurotide* se trouvent par-tout accidentellement ; le

les bords de quelques rivières, et particulièrement sur ceux de Sinnamary. On en a conclu que ces fragmens provenaient des éclats des rochers brisés par les feux souterrains ; il est bien plus probable que les eaux des fleuves, suspendues par les cataractes, cherchant à se faire jour à travers ces digues rocheuses, agissent contre elles de toutes leurs forces et de tout leur poids, et les divisent en fragmens, que les rivières roulent dans leur lit. M. de Humboldt pense que ces débris quartzeux ne sont pas dus à l'effet des eaux, mais bien à quelques convulsions qui auraient agité la surface du sol. Quel que soit le respect dû aux opinions du savant voyageur, il est permis de croire que l'effort des eaux contre ces batardeaux naturels peut suffire pour expliquer leur rupture et leurs anfractuosités dans les endroits où ces barrages présentent des masses moins capables de résister à l'irruption des eaux. C'est parmi ces fragmens qu'on rencontre, sous la forme de cailloux roulés, des portions de *quartz*, qui, taillées par les lapidaires, donnent des pierres très-brillantes, que l'on a long-temps appelées *diamans de Cayenne*.

grès, le manganèse, le titane se rencontrent aussi dans quelques localités; la mine de fer limoneuse, ou roche à ravet, compose le massif des montagnes de la *Gabrielle* et de quelques autres. Du fond des savanes noyées qui s'étendent du pied de ces montagnes, j'ai retiré, à l'aide de longues cuillers, du *caolin* ou terre à porcelaine. Il existe dans plusieurs endroits, et particulièrement près de la ville, des bancs de sable ferrugineux, dont j'ai apporté en France des échantillons, qui ont été analysés par MM. Gillet-Laumont et Berthier, professeurs de docimasie : cent parties de ce sable ont donné soixante-dix-neuf parties de bon fer; les vingt et une parties complémentaires étaient de l'oxide de titane et de manganèse. On découvre enfouies dans les lieux autrefois occupés par les Indiens, des pierres taillées en forme de hache (ces pierres sont du feldspath compacte); ils les tiraient sans doute des peuplades qui habitaient le revers septentrional de la Cordillère des Andes, puisqu'on n'en trouve point de semblables dans notre Guiane. La pierre verte, ou la pierre des Amazones, à laquelle on a attribué des propriétés curatives contre l'épilepsie, la fièvre et la morsure du serpent, leur venait aussi des tribus lointaines, ou du pays des Amazones, c'est-à-

dire des femmes sans maris. Elle a été reconnue pour être du jade : on assure que son gisement est dans les montagnes où le Rio-Branco prend sa source. Cette assertion est conforme à celle du vieux soldat de la garnison de Cayenne (Jacques des Sauts) (1), qui prétendait que la pierre verte se trouvait à l'ouest des rapides de l'Oyapock.

Les chaînes de reliefs parallèles dont j'ai parlé laissent entre elles des espaces plus ou moins inondés dans la saison des pluies ; la configuration du terrain s'opposant à l'écoulement des eaux , ces vallées marécageuses seront longtemps inhabitables.

Dans ces contrées désertes, où long-temps encore il n'y aura d'autre chemin que les rivières , tous les projets de colonisation devront être basés sur la connaissance intime du système hydraulique du pays. Cette structure géologique semble effectivement avoir été le principal obstacle à la population de la Guiane. Il est à remarquer que les premiers Européens qui ont abordé sur ces côtes ont trouvé la rive

(1) Jacques des Sauts est le soldat de Louis XIV, dont M. le docteur Alibert a écrit l'histoire dans sa *Physiologie des passions*, et à l'intérêt de laquelle il a encore ajouté par les charmes de son style.

droite de l'Amazone très-peuplée de tribus indigènes, tandis que la rive gauche était presque déserte. A l'autre extrémité de la Guiane, la rive droite de l'*Orénoque* ne présentait d'autre tribu que celle des *Waraonnes*, qui construisaient leurs habitations sur des arbres; la rive gauche, au contraire, était habitée par un grand nombre de nations indiennes. Les tribus éparses sur le sol marécageux de la Guiane offraient tous les caractères d'une organisation dégénérée; faibles et timides, elles ressemblaient bien plutôt à des débris de nations vaincues qui se seraient réfugiés dans ces déserts, qu'à des peuples aborigènes. Cette observation est confirmée par *Raleigh*, qui nous apprend dans son *Voyage à la Guiane* en l'an 1525, que le dernier des fils de Guäinacpac, inca du Pérou, échappa aux fureurs de François Pizarre, et sortit de cet empire avec une armée de quelques milliers d'hommes, qu'il accrut de quantité d'Indiens, et qu'il s'établit avec leur secours dans la Guiane, à l'orient du *Pérou*, sous la ligne équinoxiale.

La pluralité des langues des diverses tribus répandues sur la surface de la Guiane fournirait encore une preuve favorable à cette conjecture.

Les principales rivières de la Guiane coulent dans la direction générale du sud au nord. Leurs embouchures sont plus ou moins obstruées par des bancs de vase ou de sable, qui en rendent l'accès difficile, et qui n'en permettent l'entrée qu'à des bâtimens de moyenne grandeur; quelques-unes même peuvent à peine recevoir de très-petites goëlettes. Les principales dans le sud-est de Cayenne, sont l'*Araouari* (qui avait été désigné pour limite entre les Guianes française et portugaise, par le *Traité* du 27 mars 1802), le *Carsewène*, le *Conani*, le *Mayacaré*, le *Cachipour*, l'*Oyapock*, l'*Approuague*, la rivière de *Kaw* et celle de *Mahury*. La rivière de Cayenne, qui donne son nom au fort et à la ville bâtis à la pointe orientale de sa rive droite, offre une assez bonne rade. Elle paraît avoir été autrefois beaucoup plus profonde qu'elle ne l'est aujourd'hui; le navire l'*Éléphant*, de douze cents tonneaux, y mouilla en 1765. Maintenant, il ne peut y entrer que des bâtimens de quatorze à quinze pieds de tirant d'eau; elle tend à se combler par des atterrissemens. Les rivières les plus considérables de la partie de l'ouest sont : le *Maccouria*, le *Kourou*, si malheureusement célèbre par les désastres de la colonisation de 1763,

le *Sinnamary* et le *Conanama* (où furent envoyés , pendant la révolution , beaucoup de déportés) , l'*Iracoubo* , l'*Organabo* , la *Mana* , où l'on a établi quelques familles de laboureurs du *Jura* , et enfin le *Maroni* , limites entre les Guianes française et hollandaise. Dans toutes ces rivières , les marées des syzygies se font sentir jusqu'aux premiers sauts , dont quelques-uns sont assez peu élevés pour être alors recouverts de plusieurs pieds d'eau. Vers le cap du Nord , au sud de Cayenne , les marées des nouvelles et pleines lunes offrent un phénomène très-remarquable , appelé , à Cayenne , la *barre* , et par les indigènes la *pororoca* ; dans les malines , la mer y monte de quarante - quatre pieds en trois heures ; j'ai décrit ce phénomène dans un mémoire inséré aux *Annales maritimes* (août 1824). Ce mascaret influe sensiblement sur les marées aux embouchures des rivières de la Guiane , mais elles y participent d'autant moins qu'elles s'éloignent davantage du cap de Nord : ainsi , la marée qui , vers les syzygies , monte de seize à dix-sept pieds dans la rivière de Mayacaré , ne monte que de dix pieds , au temps des mêmes phases , dans la rivière de Cayenne ; elle est encore moindre aux embouchures des rivières de la partie de l'ouest. Après

avoir passé les sommes, c'est-à-dire les hauts fonds qui se trouvent à l'entrée des rivières, on rencontre par-tout une grande profondeur d'eau : la navigation devient assez facile jusqu'aux premiers sauts, excepté dans les rivières d'*Oyapock* et de *Maroni*, dont les embouchures sont embarrassées d'un grand nombre d'ilots, de roches, de bancs de vase ou de sable, qui, étant sujets à se déplacer, changent souvent le chenal ; ce qui empêche de l'indiquer sur les cartes, et met en défaut l'expérience du pilote.

Dans l'hiver, depuis décembre jusqu'à la fin de mai, les rivières et les criques reçoivent les eaux des pluies diluviales, qui inondent alors le pays. Elles s'élèvent à une telle hauteur, qu'elles occasionnent des débordemens ; ces masses d'eau, qu'on nomme *doucins*, rendent le courant des fleuves si rapide, qu'il devient impossible aux embarcations de les remonter (1).

Les grandes pluies, ou avalasses, sont quel-

(1) Dans la Guiane inférieure, les rives étant basses, vaseuses, submergées, couvertes de palétuviers ou d'autres végétations, on ne pourrait y pratiquer des chemins de halage qu'à grands frais et à l'aide d'une nombreuse population.

quefois si fortes, qu'en peu de temps elles remplissent des criques très-profondes.

La Basse-Guiane étant arrosée d'un grand nombre de rivières, de criques et de canaux naturels, son système hydrographique serait, à certains égards, favorable à l'extraction des bois, et compenserait en quelque sorte les difficultés que j'ai déjà eu occasion de signaler. Mais dans l'espace habité par les Européens, le pays n'offre pas de grandes ressources forestières; il est couvert en partie de forêts marécageuses, dont les espèces sont peu propres aux constructions, et les forêts de ses terres hautes ont été inconsidérément dévastées par les colons.

Les chaînes de reliefs, parallèles entre elles, et perpendiculaires au cours des fleuves, forment, en les traversant, des cataractes (1) qui sont

(1) Les cataractes ne sont souvent causées que par des seuils ou arêtes de rochers, qui ne forment pas de véritables montagnes. Les cataractes nombreuses des rivières de Surinam, de Maroni et d'Oyapock prouvent l'étendue et le prolongement d'arêtes rocheuses; mais rien n'indique jusqu'à présent qu'il y ait dans ces régions (comme on s'est trop hâté de l'annoncer quelquefois) des plaines continues ou des plateaux de quelques centaines de toises de hauteur propres à la culture des plantes de la zone

d'autant plus élevées au-dessus des eaux, qu'elles s'avancent davantage dans le sud vers la cordillère des Andes. Quelques-unes de ces cataractes ont une hauteur prodigieuse, et se prolongent dans une étendue de plusieurs centaines de toises, et quelquefois de plusieurs lieues.

M. Gattier, officier de la marine royale, qui a exploré le cours de la *Mana*, en a rencontré de plus de soixante pieds d'élévation et d'une grande longueur; la dernière occupe tout le lit du fleuve, et le rend *innavigable* jusqu'à sa source. Obligé d'abandonner sa navigation, M. Gattier a gravé sur la roche la plus apparente cette inscription :

Ibi stetimus ubi defuit aqua;

faisant ainsi allusion à la fameuse inscription de Regnard, dans son *Voyage au pôle nord*. On conçoit que le lit des rivières étant barré par des bancs de roches, la navigation y devient impossible pour les grandes embarcations; elle ne peut s'exécuter qu'au moyen de très-petits canots, et avec le secours des naturels du pays. Lorsqu'en remontant les fleuves, on arrive au

tempérée. (Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales*, tome X, p. 162.)

pied d'un saut, on débarque sur le bord les hommes et le bagage, que des Indiens transportent par terre jusqu'au-delà du barrage, tandis que les autres font passer le canot par-dessus les roches : cela s'appelle un portage. Quand le canot a ainsi traversé le saut, on rembarque les voyageurs et le bagage qui a été déposé sur la rive. On continue ensuite la navigation, jusqu'à ce que l'on rencontre un nouveau saut, que l'on passe de la même manière; quelquefois il est impossible de faire passer le canot par-dessus les sauts, alors on le hale par terre sur des rouleaux jusqu'à l'endroit où le fleuve redevient navigable. Si la navigation est pénible en remontant les fleuves, elle est très-périlleuse en les descendant. Les eaux, dont le cours est suspendu par les cataractes, se creusent à travers les roches des passages, où elles se trouvent encaissées, et acquièrent une vitesse prodigieuse; le canot franchit ces passages avec la rapidité de l'éclair, au risque de se briser si le patron indien manquait à gouverner; le danger s'accroît encore de la différence du niveau des eaux, qui, étant plus élevées en amont qu'en aval du saut, se précipitent par une chute abrupte et tumultueuse.

Il est impossible de se défendre d'un senti-

ment d'effroi la première fois qu'on descend les sauts. On finit cependant par se familiariser avec ce genre de navigation, et l'on est rassuré par la sécurité et l'extrême habileté des Indiens, à qui, de mémoire d'homme, il n'est jamais arrivé d'accidens dans ces *rapides*.

Si, dans le temps des pluies, les rivières sont quelquefois débordées et occasionnent des inondations, les eaux baissent tellement dans la saison sèche, qu'en certains endroits l'émersion des bancs et des roches permet de les passer à gué; les criques, naguère intumescents, restent alors entièrement à sec.

On voit, par ce que je viens de dire, que la navigation dans la Haute-Guiane présente d'immenses difficultés, qui seront insurmontables, jusqu'à ce qu'une grande population puisse fournir assez de bras pour corriger les défauts du plan naturel du terrain.

De tous les fleuves de la Guiane, l'Amazone seul est navigable dans un cours de onze cents lieues; il est bien à regretter que la France ait cédé, par le *Traité d'Utrecht*, la rive gauche et la navigation exclusive du fleuve aux Portugais. Faisons des vœux pour que le ministre plénipotentiaire de S. M. au Brésil puisse obtenir de la cour de *Rio-Janeiro* le rétablissement de

cette ancienne limite ! La libre navigation du fleuve nous mettrait en contact avec le Pérou , et servirait de véhicule à nos relations commerciales avec une grande partie de l'Amérique méridionale.

3°. *État actuel des communications, et améliorations dont elles sont susceptibles.*

Le défaut de contiguïté et l'isolement des habitations, séparées les unes des autres par de grands intervalles incultes, sont la cause de l'état d'imperfection des communications dans la Guiane. Le pays manque absolument de grandes routes. On a ouvert dans l'île de Cayenne plusieurs chemins assez praticables ; les autres parties de la colonie n'offrent que des sentiers étroits et sinueux, qui servent de chemins vicinaux. Il faut pourtant en excepter le quartier de Macouria (1), dont le chemin actuel était autrefois une anse de sable battue par la mer, et qui se trouve aujourd'hui à plusieurs lieues du littoral par suite de l'émergence des terres alluvionnaires, où l'on a formé les plus belles plantations de cotonniers. Les chemins de tra-

(1) On appelle *quartiers*, dans la colonie, les circonscriptions cantonales.

verse qui y aboutissent ne sont là, comme ailleurs, que d'étroits sentiers presque impraticables dans la saison des pluies ; la communication par terre avec les quartiers de *Kourou*, de *Sinnamary* et d'*Iracoubo* se fait par la plage du bord de la mer.

La Basse-Guiane serait susceptible d'un beau système de canalisation ; tout ce qu'on y a fait en ce genre est très-imparfait et sur-tout très-insuffisant.

Le plus ancien canal qui existe à Cayenne est celui appelé *Crique-Fouillée*, qui fait la communication de la rade avec la rivière de *Cabassou*, et dont les rivières d'*Oyac*, de l'*Orapu* et de la *Comté* tirent les plus grands avantages. Ce canal existait déjà lorsque M. Malouet arriva, en 1776, à la Guiane ; il disait que c'était la seule trace d'industrie humaine qu'il eût rencontrée dans le pays. Il faut convenir que, depuis cette époque, c'est-à-dire depuis cinquante ans, le système de canalisation de la colonie a fait bien peu de progrès. Les seuls canaux qu'on a entrepris dans ces derniers temps sont : le canal de la *Gabrielle* et le canal *Torci*, qui n'a encore qu'un commencement d'exécution : le premier communique de l'habitation la *Gabrielle* à la rivière d'*Oyac* par les savanes et

par la crique *Tourémé*; il est encore très-imparfait, et ne peut servir au transport des denrées que pendant le temps des pluies. On pourrait probablement le rendre navigable en toute saison (1). Le canal Torci doit communiquer de la rivière de *Mahuri* à celle de *Kaw*; on n'en a encore ouvert qu'une longueur de trois mille cinq cents toises. On voit déjà, sur les bords de la partie achevée, de très-belles habitations. Les érosions faites par la mer dans les terres alluvionnaires de la côte, entre *Mahuri* et *Kaw*, obligeront probablement à changer la direction de ce canal, dont le prolongement irait aboutir à la mer, s'il était continué suivant le rhumb de vent d'après lequel il a été tracé. M. Malouet avait compris que la prospérité agricole de la Guiane dépendait de la canalisation des plages fertiles comprises entre la rivière de *Mahuri* et celle d'*Oyapock*. Toutes les destinées de la Guiane sont dans cette vaste conception ! Il est

(1) Ce canal ne pouvant être digué dans la section qui passe par les savanes, il ne sera jamais susceptible d'une grande perfection; mais en lui donnant plus de profondeur dans les parties qui traversent les îlots de terre ferme, il pourra être alimenté dans la saison sèche par les eaux de la marée.

à regretter qu'après un demi-siècle on n'ait encore qu'ébauché deux des canaux dont devait se composer cet admirable ensemble.

Le canal de la *Gabrielle* pourra un jour communiquer par ses embranchemens avec le canal *Torci* : alors, ces plaines immenses seraient susceptibles d'être converties en plantations magnifiques, et couvertes d'une multitude d'habitations ; alors des exploitations de bois pourraient s'établir sur le revers septentrional de la chaîne des montagnes de *Kaw*. Les transports s'effectueraient par le canal de la *Gabrielle* et par ses embranchemens. Malheureusement ce n'est pas avec la faible population actuelle de la Guiane que s'exécutera ce grand projet. Ces vastes *pinotières* qui s'étendent entre *Mahuri* et *Oyapock* exigeraient trois cent mille nègres pour être mises en culture, et à peine la colonie en compte-t-elle vingt-cinq mille !

Autrefois il existait, de la rivière de *Mont-Sinéry* à celle de *Macouria*, une communication par les *savanes*, au moyen de petits canaux qui réunissaient les lagunes, ou mares d'eau qu'on y rencontre. Cette communication n'était praticable que dans le temps des pluies, elle est abandonnée depuis long-temps. Il est question aujourd'hui de la rouvrir, ou plutôt de faire un

canal de navigation de la rivière du *Mont-Sinéry* à celle de *Macouria*. L'ouverture d'un canal dans les savanes de *Macouria* n'offre pas des avantages unanimement reconnus ; ce canal d'ailleurs ne pourrait servir qu'aux habitans de ce quartier pour le transport de leurs denrées. Ainsi, n'étant pas d'un intérêt général, il ne devra être exécuté qu'après le canal *Torci* et celui de la *Gabrielle*. Les colons de cette partie, incommodés par les eaux pluviales qui inondaient leurs plantations, faites dans les terres alluvionnaires, exprimèrent, en 1803, le vœu qu'il fût ouvert dans ces terres un canal parallèle au gisement de la côte, qui aurait servi tout-à-la-fois à la navigation intérieure et au desséchement de leurs plantations : en conséquence, M. de *Torci*, ingénieur hydraulique, fut envoyé sur les lieux pour faire le nivellement du terrain. M. de *Loucelle*, ancien officier d'artillerie, et moi, lui fûmes adjoints dans cette opération, qui fut longue et pénible. C'est là que MM. de *Torci* et *Loucelle* puisèrent le germe de la maladie qui les conduisit au tombeau ; moi-même, quoique créole et acclimaté, j'ai failli succomber aux fatigues excessives de ce travail. En 1778, on creusa près de la ville un canal, qui reçut le nom de canal *Sartines*. Il

était destiné tout-à-la-fois aux besoins du commerce et aux desséchemens des parties basses de la nouvelle ville. Les encombrements de sable qui, depuis quelques années, en obstruaient l'entrée, le rendant désormais inutile, ont obligé à le combler. Il a été remplacé par un canal, ouvert à quelques centaines de toises plus loin, et dans les terres alluvionnaires dépendantes de l'habitation *Leblond*; ce canal a reçu le nom de M. de Laussat, alors commandant et administrateur de la colonie.

Lorsqu'on fonda sur la rive gauche d'*Approuague* l'habitation le *Collège*, on ouvrit un chemin de l'*Orapu* à *Kaw* sur la crête des montagnes, et un autre de *Kaw* à *Approuague*. Celui-ci aboutissait à la ligne de démarcation des terres hautes avec les pinotières, qu'il fallait traverser pour arriver à cette habitation. On creusa donc à travers ces marécages un canal d'environ deux mille quatre cents toises de longueur, qui servait tout-à-la-fois de communication avec le chemin de *Kaw*, et de réservoir pour le moulin à marée établi sur cette plantation (1). Cette belle habitation, monu-

(1) Avant la confection du canal, M. le comte de Villebois fit le voyage d'*Approuague* par terre pour aller

ment élevé par le génie de M. Guisan, a disparu avec son fondateur et, depuis ce temps, le chemin et le canal ont été abandonnés. On entretient encore le chemin de l'*Orapu* à *Kaw*, dont se servent les habitans de ce quartier. Dans les anciens temps, des chemins, ou plutôt des sentiers de communication, avaient été pratiqués sur les chaînes des montagnes de l'*Orapu* à *Approuague*, et d'*Approuague* à *Oyapock*, ainsi qu'on le voit sur la carte dressée, en 1766, par M. de Fer, capitaine d'artillerie à la Guiane. En 1795, M. Domenger, agent de la compagnie du Sénégal, ouvrit une route de la crique *Ratamina* (embranchement du *Courouaye*) à la rivière *Ouanary*, qui se jette dans la baie d'*Oyapock*. Ce chemin, comme tous les autres, est presque entièrement abandonné. On croira difficilement qu'il n'existe pas de ponts dans la colonie, et que le passage des rivières se fait au moyen de canots. Autrefois

visiter le moulin du Collège, qui venait d'être achevé; on avait improvisé, à travers les pinotières et dans la direction du canal, un pont très-curieux, construit avec des troncs et des lattes de palmiers. C'est sur ce pont, qui avait une lieue de longueur, que passèrent M. le comte de Villebois et les personnes qui l'accompagnaient, pour arriver au Collège.

on avait construit des ponts sur les rivières de Macouria, de Carouabo, de Cabassou, et sur la crique Fouillée; celui qui est placé sur le canal de Laussat mérite à peine ce nom. Le pont de Macouria, le seul qui existait encore, vient de crouler.

On continue sur la rade l'embarcadère entrepris sous l'administration de M. le baron Milius; cette construction, vraiment monumentale, satisfera aux besoins du commerce et des colons.

Le défaut de communication entre les différens quartiers de la colonie est incontestablement le plus grand obstacle à la prospérité du pays; il est donc du devoir de l'Administration de rétablir celles qui ont existé, ou d'en faire exécuter de nouvelles. Je suis entré dans quelques détails sur cette matière dans un mémoire imprimé à Cayenne en 1825. L'ingénieur Chapel a laissé au Dépôt géographique de Cayenne une très-belle carte de la Guiane, qui présente un système complet de routes et de navigation intérieure; elle sera d'un grand secours pour les travaux qu'il est indispensable d'entreprendre en ce genre. On devra commencer, pour atteindre ce but, par former un atelier d'au moins trois cents noirs. On s'occupera

ensuite de la continuation du canal *Torci*, dont l'importance est aujourd'hui si généralement reconnue; celui de la *Gabrielle* pourra être facilement amélioré, ainsi que je l'ai déjà dit. L'atelier de noirs serait employé à ces travaux pendant la saison sèche, et, dans le temps des pluies, occupé à rétablir ou à exécuter les routes et les chemins. Je ne prétends pas entrer ici dans les détails qui regardent l'administration locale; j'ai voulu seulement appeler la sollicitude de l'Autorité sur les principales parties du système de communication qu'il faut adopter pour la Guiane, et dont l'accomplissement est d'autant plus assuré aujourd'hui, qu'une ordonnance du Roi a créé pour Cayenne, comme pour les autres colonies, un directeur de l'intérieur, dans les attributions duquel sont placés les intérêts agricoles du pays.

*Des moyens d'exploitation des bois de la Guiane
dans son état actuel.*

J'ai donné une idée des vastes forêts vierges de la Guiane; j'ai fait connaître une grande quantité d'espèces de bois propres à différentes

constructions et à divers usages. En parlant de la constitution géologique du pays, j'ai signalé les obstacles qui résultent du plan naturel du terrain pour l'extraction des bois ; j'ai tracé en peu de mots le tableau du système hydrographique de cette contrée ; j'ai prouvé que s'il est favorable aux exploitations dans la Basse-Guiane, il présentait de grandes difficultés dans la Haute-Guiane.

Il n'y existe, comme je l'ai déjà dit, aucune communication complète. Elle n'offre que des savanes, des marécages et d'immenses forêts où il n'y a ni routes ni sentiers. L'homme, au sein de ces vastes solitudes, ne peut se guider que par les courans d'eaux, par le cours des astres, et à l'aide de la boussole.

Dans l'aire habitée par les Européens, les forêts ont été dévastées. On pourrait croire que les abatis faits par les anciens colons se seraient repeuplés des mêmes espèces de bois que celles qui y existaient primitivement ; mais il n'en est pas ainsi : de nouvelles espèces, dont le type n'est pas même dans le désert, succèdent aux premières. Les bois revenus, qu'on appelle à Cayenne *niamans*, ne produisent que des bois tendres et peu propres aux constructions ; ce n'est qu'après un très-long laps de temps que

les arbres de la nature de ceux des forêts vierges s'y reproduisent.

Après plus d'un demi-siècle on reconnaît encore les *niamans* à la végétation qui les caractérise. Ce phénomène, dont j'ai fait part à la Société linnéenne de Paris, n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante. Ces apparitions spontanées de végétaux ne sont pas particulières à la Guiane ; Leblond, dans son *Voyage inédit à l'Amérique du sud*, rapporte qu'une montagne des environs de *Lima* s'étant éboulée, le terrain se couvrit de végétaux entièrement différens de ceux qui peuplent les forêts vierges. Cette singularité et les dévastations des bois par les Indiens et les Européens, expliquent pourquoi les bonnes espèces sont si rares dans la partie de la Basse-Guiane qu'occupent les colons ; cette rareté est la cause du prix élevé auquel les bois se vendent dans le pays : ceux au-dessous de neuf pouces d'équarrissage, y valent 5 f. 50 c. le pied cube ; ceux au-dessus de neuf pouces s'y paient jusqu'à 9 f. 50 c. le pied cube.

Il serait désirable qu'une loi forestière s'opposât à de nouveaux dégâts et prescrivît des conditions d'aménagement.

On a vu que les arbres à la Guiane ne croissent point par familles et ne forment point de

grandes associations ; mais si , après les coupes qu'on en fait , on replantait le terrain en bonnes espèces , il serait possible de renouveler les forêts de manière à n'avoir que des essences propres aux constructions. Toutefois , aucune expérience n'a été faite à cet égard. Dans un pays où l'année est partagée en deux saisons , l'une extrêmement humide , et l'autre extrêmement sèche , il serait difficile de préserver les jeunes plants des rayons brûlans du soleil. La nature , toujours prévoyante , a sans doute voulu que le terrain se couvrît d'abord de bois tendres , dont la croissance est très-rapide , pour servir d'abri aux jeunes arbustes d'espèce compacte et résineuse , qui , dans leur enfance , ne pourraient peut-être pas résister à l'action d'un soleil ardent.

Depuis l'*Oyapock* jusqu'à l'*Arawari* , les rivières sont pour ainsi dire vierges ; leurs rives sont peuplées de belles forêts où la cognée n'a point encore retenti ; les exploitations qu'on y établirait , quoique éloignées du chef-lieu , présenteraient bien plus d'avantages que celles qu'on entreprendrait dans la partie habitée. La position de ces rivières , situées au vent de Cayenne , leur donne une supériorité bien marquée sur celle de la *Mana* (distante de cinquante lieues sous le vent) , vers laquelle les

spéculateurs semblent particulièrement diriger leurs vues. Je ne sais ce qui peut justifier la préférence qu'on semble accorder à cette rivière, dont l'embouchure tend continuellement à s'obstruer, et dont les bords offrent des arbres d'assez médiocre dimension, au rapport de MM. Dumonteil et Gattier, que j'ai déjà cités (1).

Toutes circonstances égales, je préférerais établir des exploitations de bois dans la partie de la Basse-Guiane, comprise entre l'*Oyapock* et l'*Arawari*. Là, les embouchures des rivières sont moins sujettes à être obstruées par des bancs de vase ou de sable, tant à cause du gisement de la côte, qu'en raison du mouvement tumultueux des eaux dans les marées des *syzygies*, qui, comme je l'ai déjà dit, y sont bien plus fortes que dans la partie septentrionale de la Guiane. La première rivière qui se présente au sud de l'*Oyapock* est celle de Cachipour, qui me semble réunir toutes les conditions né-

(1) Les seuls avantages que présente la Mana sont : la petite colonie européenne établie vers son embouchure, et le chantier de la Carouani, affluent de cette rivière. La population de ces établissemens, si faible qu'elle soit, offrirait aux nouveaux immigrans des ressources qu'ils ne pourraient trouver dans un pays désert.

cessaires à une grande exploitation. Son embouchure est saine et profonde. On pourrait établir sur la côte des pêcheries, qui procureraient de grandes ressources alimentaires aux exploitans. La mer y fournit une grande quantité de poissons de toute espèce, parmi lesquels est le *pirarocou* ou *curi*, qui a quelque analogie avec la morue. Les lacs que renferme cette partie de la Guiane, abondent en *lamentins* (mammifères du poids de quatre à cinq cents livres), dont la chair ressemble beaucoup à celle du porc.

Dans toutes les rivières de la partie du sud, on pourra établir les exploitations en deçà des premiers sauts; ce n'est que lorsque les forêts y auront été épuisées, qu'on remontera au-delà de ces sauts. On conçoit que plus on avancera vers l'intérieur, plus les difficultés se multiplieront, et qu'elles seront en raison directe du nombre de cataractes qui se trouveront entre les établissemens et l'embouchure des rivières; on peut même assurer qu'à une certaine distance des premiers sauts vers l'intérieur, toute exploitation deviendrait impossible; mais on n'aurait peut-être pas de grands obstacles à vaincre, en s'établissant vers les premiers ou seconds sauts.

Avant de développer mes idées sur les moyens d'exploitation, j'examinerai quelques opinions émises dans ces derniers temps sur cette matière.

Des personnes qui connaissent mal le pays ont prétendu qu'il fallait, pour tirer le plus grand parti possible des essences, abattre indistinctement tous les bois, parce que tous peuvent être employés dans les arts. D'autres veulent, au fur et à mesure qu'ils exploiteront les bois, mettre les terres en valeur, et y coloniser des laboureurs européens. D'autres enfin, dans des conceptions encore plus vastes, veulent naturaliser, dans ces déserts toutes les exploitations, toutes les industries possibles; y improviser la civilisation des indigènes, qu'ils prétendent associer à leurs immenses travaux.

J'objecterai aux premiers de ces spéculateurs que ce n'est que le petit nombre des bois de la Guiane qui peut être utilement employé dans les arts; l'abatage de tous les arbres sans distinction reproduirait les dévastations que j'ai signalées plus haut, et occasionnerait toutes les conséquences funestes que l'imprévoyance des premiers colons a léguées à leurs descendants dans la partie habitée de la Guiane.

J'observerai aux seconds que, faire marcher

simultanément des exploitations de bois et des colonies de cultivateurs européens est au moins une opinion hasardée dont aucun précédent n'a justifié le succès. Toutes les tentatives en ce genre ont complètement échoué, et le temps n'a pas encore résolu le problème de la *Mana*, malgré toutes les précautions prises par l'Administration et les grands avantages faits aux nouveaux colons. Cette petite colonie, composée de cinq familles du Jura, formant un total de vingt-sept individus, a peut-être plus coûté que ne le méritait son importance (1). Si d'aussi faibles essais ont occasionné de fortes dépenses à l'État, l'intérêt particulier, quoique plus apte aux entreprises productives, pourra-t-il, sans d'immenses capitaux, fonder des colonies? Les bénéfices des exploitations pourraient-ils couvrir les frais auxquels ces colonisations auraient donné lieu? Toutes les observations

(1) Il s'agissait de résoudre le problème d'une colonisation européenne, dont le projet gigantesque avait été présenté à S. Ex. le Ministre de la marine et des colonies. Le Gouvernement a eu la prudence de le réduire à une petite échelle. La plus grande prévoyance a présidé à cette tentative, et a justifié les dépenses qu'elle a nécessitées.

précédentes s'appliquent naturellement à la troisième classe de spéculateurs ; ils se sont laissé entraîner à leur imagination , et leurs plans gigantesques prouvent une entière ignorance des localités.

Si, d'un côté, l'expérience est défavorable aux colonisations européennes, de l'autre il faut absolument renoncer au concours des naturels du pays. D'abord ils sont en très-petit nombre et clair-semés sur le vaste territoire de la Guiane. Ensuite les peuplades les plus nombreuses sont à de grandes distances dans l'intérieur, il n'en existe même aucune depuis l'*Oyapock* jusqu'à l'*Amazone* : en 1793 , les *Portugais* du Para , craignant la contagion des idées révolutionnaires, ont voulu mettre des déserts entre eux et la Guiane française ; ils ont, par un acte de violence inouï dans les fastes de l'Histoire, enlevé tous les Indiens qui se trouvaient sur le vaste espace compris entre les deux fleuves , et les ont jetés dans les forêts de l'*Amazone* , où la plupart sont morts de misère. On a fait jusqu'ici de vains efforts pour civiliser ces nations aborigènes. Dans des temps reculés, les missionnaires portugais ont opéré la fusion de la caste européenne et de la caste américaine, dont les tribus étaient répandues

sur les bords de l'Amazone : il en est résulté des métis *Indiens* ou *Mamaloukas*, qui ont subi le joug de la civilisation ; mais ce phénomène a été l'œuvre du temps , de la religion et du désintéressement ! Certes, ce ne seront point des spéculateurs avides de richesses, et impatients d'arriver promptement à la fortune, qui, chemin faisant, s'amuseront à civiliser les Indiens.

Après cette digression, à laquelle j'ai cru indispensable de me livrer, je rentre dans mon sujet.

La première condition, pour établir une exploitation de bois à la Guiane, est d'avoir un nombreux atelier de noirs. Le local étant une fois déterminé, on emploiera la première année à faire les abatis, à construire les cases, les hangars et les embarcations; on plantera du manioc, des ignames, des tayoves, des patates dans les premiers terrains défrichés. Le maïs ne fructifiant pas dans les terres vierges, on ne pourra guère compter sur les récoltes de cette céréale; le riz réussira dans tous les marécages, mais on ne conseille pas d'en cultiver, parce que sa récolte est très-minutieuse, entraîne une grande perte de temps, et qu'en outre le voisinage des rizières est malsain. Si, dans les environs de

l'établissement, il y avait des marécages faciles à dessécher, on pourrait y faire des *bananeries*, qui offriraient des ressources alimentaires inépuisables ; car il faut observer que les bananiers (*musæ*) viennent mal dans les terres hautes, à moins que ce ne soit dans les gorges de montagnes, où le sol est rafraîchi par des sources ou des courans d'eau. L'établissement des cases devra être fait, autant que possible, sur le bord d'une rivière ; les rues seront tracées dans la direction est et ouest, pour faciliter la circulation des vents alizés ; la maison du directeur sera placée de manière à dominer tout l'établissement. Comme ces divers travaux n'exigeront pas l'année entière, on pourra employer le temps disponible à ouvrir des communications, ainsi que je vais le dire.

On tracera, perpendiculairement à la rivière, des chemins de huit ou dix pieds de largeur ; ces chemins ne seront qu'ébauchés, parce qu'il serait trop long de les perfectionner, et qu'ils doivent être tôt ou tard abandonnés (1). On se

(1) Par la suite, si ces chemins devaient servir aux exploitations établies dans les parties supérieures, on les perfectionnerait, pour les rendre praticables aux cabrouets tirés par des bœufs.

contentera d'abattre les arbres et de les scier en tronçons, que l'on roulera à droite et à gauche du chemin; on arrachera les souches autant qu'il sera nécessaire pour le halage des bois; ce travail se fera à la hache, à la pioche et à la pince. Je dirai, en passant, que la presse hydraulique pour déraciner les souches, envoyée à la *Mana*, n'a eu aucun succès. De petits chemins à-peu-près perpendiculaires serviront pour amener au grand chemin les bois équarris sur place dans les différentes parties de la forêt. Quand on a reconnu les arbres que l'on veut abattre, il faut les débarrasser des lianes qui les enveloppent, couper les arbrisseaux qui les environnent et qui en gênent l'approche; après cela, on les abat à la hache. Les nègres sont très-adroits dans cette opération, qui n'est pas sans danger: aussi se mettent-ils presque nus, pour éviter que leurs vêtemens ne soient accrochés par les branchages; sans cette précaution, ils risqueraient d'être écrasés par la chute des arbres, qu'ils ne pourraient éviter. On a proposé de scier les arbres sur pied, au lieu de les abattre à la hache: la scie horizontale, qu'on a indiquée à cet effet, est montée sur un chariot trop embarrassant pour être transportée dans les bois

de la Guiane ; les expériences faites dans ce genre ont prouvé que le poids énorme de la partie supérieure de l'arbre engageait la lame de la scie à peine parvenue aux deux tiers de sa course, lors même qu'on avait la précaution d'opérer du côté opposé à la pente.

La végétation étant très-active entre les tropiques, la sève surabondante y est presque toujours en mouvement, d'où il arrive que les arbres éclatent ou se fendent quand on les travaille. Pour éviter, autant que possible, cet inconvénient, il faut choisir la saison la plus convenable à l'abatage : c'est la saison sèche (depuis août jusqu'en novembre inclusive-ment), pendant laquelle la végétation paraît être extrêmement ralentie. Les ouvriers, pour empêcher les bois de se fendre, ont la précaution, en équarrissant chaque pièce, de laisser aux extrémités un bourrelet, qu'ils abattent plus tard, ou bien, au lieu de bourrelet, ils lient fortement les bouts avec des lianes (1).

Un autre moyen d'éviter que les bois ne se

(1) En Europe, on est dans la persuasion que les bois abattus en hiver ont moins de sève et durent davantage que ceux abattus au printemps : c'est une question qui ne paraît pas décidée ; toutefois il est certain que le bois

fendent serait d'enlever un anneau cortical de l'arbre pour le faire mourir sur pied ; mais ce procédé aurait aussi l'inconvénient de rendre l'abatage plus pénible, parce que le bois, privé de sa sève, est beaucoup plus dur et qu'il est alors plus difficilement entamé par la hache.

Depuis 1770, on est dans l'usage, en Hollande, d'écorcer les arbres sur pied : cette méthode, qui a pour objet de durcir l'aubier et de détruire la sève, est maintenant très-suivie en Angleterre ; elle avait été conseillée par

abattu en hiver est un peu plus pesant, plus fort et moins sujet à se fendre ou se tordre que celui abattu dans toute autre saison. En général, tout bois de bonne qualité est durable dans quelque saison qu'il ait été coupé, pourvu qu'il soit bien séché avant d'être mis en œuvre. (Voyez *Annales maritimes*.)

On a tenté en Europe plusieurs moyens chimiques pour la conservation du bois ; ceux qui ont le mieux réussi sont les huiles animales et végétales, le goudron minéral et végétal, dont on sature le bois.

A Cayenne, on est dans l'usage d'enduire les coques d'embarcations faites en bois de *Grignon*, dont le grain est très-ouvert, avec du goudron ou de l'huile de Carapa ; on les expose à un soleil ardent pendant plusieurs jours, pour favoriser l'imbibition de l'huile dans les pores du bois.

Buffon, Duhamel, et en dernier lieu par Sutherland. Ce serait un essai à faire pour les bois de la Guiane; mais il y aurait à craindre que la fréquence des pluies ne s'opposât au succès de cette pratique.

Le halage des bois est l'opération la plus pénible et la plus difficile à la Guiane; les chemins ne pouvant être qu'ébauchés, ils sont impraticables pour les voitures et les cabrouets; voici la manière en usage dans le pays pour haler les pièces équarries :

On coupe des *rondins* ou rouleaux de bois de quatre à cinq pouces de diamètre, que l'on met proche à proche en travers du chemin; c'est sur ces rouleaux que l'on fait cheminer la pièce; des nègres la tirent en avant au moyen de cordes ou de lianes très-fortes, dont les forêts abondent, tandis que d'autres la dirigent et la soulèvent par - derrière avec des leviers. Il y aurait sans doute des moyens de halage plus prompts et moins coûteux; on pourrait y employer des cabestans locomobiles, tels que ceux dont se servaient autrefois MM. Gourgues, qui ont exploité tant de bois sur les bords de la *Comté* et de l'*Orapu*; je crois même qu'on pourrait, sans beaucoup de peine, rendre les chemins assez praticables pour exécuter les

charrois des grosses pièces sur des *diabes* ; j'ai vu employer ce moyen à *Kaw* par des mulâtres libres.

Lorsque les pièces de bois descendent par des pentes un peu rapides, on doit placer en arrière les hommes nécessaires pour ralentir leur course au moyen d'un câble de retenue.

Depuis long-temps on a essayé d'établir des moulins à scie sur les bords des rivières.

MM. Brodel, ingénieur à Cayenne, et Barras de la Villette, voulurent, à des époques différentes, construire des moulins à scie sur les cours d'eau, tous deux échouèrent complètement dans leur entreprise. Les crues d'eaux excessives qui ont lieu pendant l'hiver ont ruiné ces machines. Cependant il serait peut-être possible, en prenant les précautions nécessaires, d'installer ces moulins à scie sur le courant libre des fleuves, et en aval des sauts. M. Zeni, ingénieur maritime, qui a resté trois ans à la *Mana*, et qui a fait une étude particulière des localités, avait eu le projet d'en construire un sous le saut *Valentin*, lorsqu'il reçut l'ordre de revenir en France.

De toutes les machines, la plus puissante est, sans contredit, la machine à vapeur. Elle sera employée avec le plus grand succès dans un

pays où le combustible est très-commun.

S'il s'agissait de grandes entreprises, il faudrait placer les moulins à vapeur sur des bateaux, qui remonteraient le cours du fleuve à mesure qu'on changerait de lieu d'exploitation. Dans certaines localités, on pourrait établir à terre les moulins à vapeur; mais alors il faudrait se servir de machines montées sur des colonnes de fonte, qu'il est facile de démonter et de transporter d'un lieu à l'autre.

Les pièces débitées étant réunies sur le bord de la rivière, il faudra les amener au port d'embarquement, qui devra toujours être le plus près possible de l'embouchure.

Pour en exécuter le transport, on chargera les embarcations de toutes les pièces de moyennes dimensions; quant aux grandes et fortes pièces, on en formera des radeaux, que l'on flottera au moyen de troncs de bois légers, qui feront l'office de barillets. Au lieu de composer des radeaux avec des pièces de fortes dimensions, qui ne peuvent entrer dans les embarcations, on les attache quelquefois extérieurement à chaque côté de la barque, qui les flotte à la manière des barillets.

M. Malouet, étant administrateur de Cayenne, avait proposé au Gouvernement d'établir une

exploitation de bois sur les bords de l'*Oyapock* ou de l'un de ses affluens; ce projet ne reçut point son exécution.

En 1795, le Gouvernement de la colonie forma, sur l'habitation de M. Bonnevie, à *Nancibo* (embranchement de la Comté), un chantier de bois de construction, dont on a extrait une grande quantité de matériaux (1). Ce chantier a été depuis transporté à l'*Orapu*.

M. le baron Milius, gouverneur de la colonie, créa (en 1824) un chantier de bois de construction sur les bords de la *Carouani*, à

(1) En 1795, on avait établi sur cette habitation une maison de *correction*, où les nègres condamnés par les tribunaux allaient subir leur peine; ils y étaient employés à la confection et au transport des bois. Je renouvellerai ici le vœu que l'on supprime à Cayenne le bagne, où les nègres condamnés croupissent dans la paresse et se démoralisent encore davantage, et qu'il soit créé une maison *pénitencière* à l'instar de celle dont je viens de parler, où ces malheureux pourraient utilement être employés à l'exploitation des bois pour le service du Gouvernement. Soumis à une discipline sévère et à un travail régulier, ils perdraient insensiblement leurs mauvaises habitudes, deviendraient accessibles au repentir, et rentreraient meilleurs dans les habitations à l'expiration de leur peine.

deux lieues de l'embouchure de la *Mana*. C'est de ce chantier qu'on a tiré les bois dont on a fait à Brest, dans ces derniers temps, un heureux essai pour les constructions navales (1).

M. Dumonteil, dans son *Mémoire sur les bois de la Guiane*, a proposé trois moyens d'exploitation par ateliers, sous la direction du Gouvernement. Je suis persuadé qu'une exploitation dirigée par l'intérêt privé aurait des résultats bien plus avantageux que celles qui seraient entreprises par l'Administration. L'esprit d'association qui s'est étendu à tous les genres d'industrie, a obtenu des succès qu'on n'aurait jamais osé espérer jusque-là; et il faut convenir que, dans l'état actuel de la Guiane, sa faible population sera long-temps un obstacle à de grandes exploitations. Le système d'association peut seul trouver le moyen de multiplier les bras qui doivent exploiter les produits de ces forêts désertes. Mais il ne faut pas se le dissimuler : ce n'est point avec des Européens que l'on y parviendra; les blancs peuvent difficilement supporter les intempéries du cli-

(1) Voyez le Rapport fait par la Commission instituée à l'effet de constater ces expériences, inséré dans les *Annales maritimes*, année 1826.

mat des tropiques. M. Malouet, que je me plais à citer, et dont les opinions, en matière coloniale, sont des autorités, a dit, il y a long-temps, que toute colonisation d'Européens à la Guiane serait un attentat contre l'humanité. M. Dumonteil a pressenti l'impossibilité d'une exploitation uniquement exécutée par des Français, puisque, dans le premier projet qu'il a proposé, il compose le personnel de cinquante blancs, cent nègres et vingt-cinq négresses (1). Dans le second projet, cet ingénieur n'admet que des hommes de couleur libres, qu'il organise en compagnies, et qu'il soumet à la discipline militaire; mais il ne se dissimule pas que la paresse, inhérente à cette caste, et son amour de l'indépendance, pourraient s'opposer au succès de l'entreprise.

D'autres considérations sociales suffiraient pour faire rejeter ce moyen.

(1) Il est connu que la race africaine résiste merveilleusement aux climats ardens et humides. Une colonie de nègres libres a parfaitement réussi sur les rives malsaines du Caura, dans la mission de *San-Luis-Guara-guaraïca*, où ils font les plus riches récoltes de maïs. (Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales*, t. VII, page 41.)

Tous ces projets ont, selon moi, un vice radical; ils supposent une population sans femmes, ou dans laquelle les femmes ne sont point en proportion avec les hommes.

Dans le premier cas, les ouvriers seraient privés des soins et des services d'un sexe dont la société est indispensable à l'homme, en quelque position qu'il soit placé; dans le second cas, le nombre des femmes étant très-inférieur à celui des hommes, il pourrait en résulter les plus grands désordres et la démoralisation.

Le personnel devra se composer d'hommes et de femmes adultes, sans enfans ni vieillards; je suppose une population de deux cents individus, dont cent vingt hommes et quatre-vingts femmes.

*DEVIS estimatif d'un Établissement
d'exploitation de Bois à la Guiane
française.*

Frais de premier établissement.

Abatage de trois carrés de bois et préparation du terrain pour l'emplacement des cases,

à raison de 300 f. par carré.	900 f.
Case pour loger le directeur, deux contre-mâîtres et un chirurgien.	2,400
Case servant à la fabrication de la cassave et du couac.	400
Dépendances de la maison princi- pale, cuisine avec four à pain et magasin à vivres.	650
Vaste hangar pour abriter les ou- vriers.	800
Case à forge.	600
Cinquante cases à nègres, à 100 f. l'une.	5,000
Case servant d'hôpital.	500
TOTAL.	<u>11,250 f.</u>

Matériel.

Pour meubles et ustensiles de ménage du directeur et autres agens.	1,000 f.
Pour ustensiles de la forge.	1,000
Pour mobilier et ustensiles de l'hôpital.	600
Quatre platines montées sur four- neaux dans la case à cassave.	600
<i>A reporter.</i>	<u>3,200 f.</u>

<i>D'autre part.</i>	3,200 f.
Deux cents paillasses ou hamacs, à 10 f.	2,000
Deux cents paires de draps, à 12 f.	2,400
Deux cents couvertures de laine, à 12 f.	2,400
Deux cents moustiquières, à 15 f.	3,000
Deux cents marmites, à 2 f. . . .	400
Outils et ustensiles propres à l'ex- ploitation.	15,000
Deux acons, à 5,000 f.	10,000
Deux grandes barques, à 3,000 f.	6,000
Deux grandes pirogues pour voya- ges, à 900 f.	1,800
Vingt petits canots de diverses ca- pacités, à 100 f.	2,000
Pour agrès et apparaux des acons, barques et pirogues.	2,430
TOTAL.	<u>50,630 f.</u>

Dépérissément annuel du matériel montant
à 50,630 f., à raison de 10 p^r. 100. 5,063 f.

Personnel.

Appointemens du directeur. . . . 10,000

A reporter. 10,000 f.

<i>Ci-contre</i>	10,000 f.
<i>Idem</i> de deux contre-maîtres à 5,000 f.	10,000
<i>Idem</i> d'un chirurgien.	5,000
Paie de deux cents nègres, à rai- son de 75 c. par tête et par jour, pour l'année.	54,750
Nourriture de deux cents nègres et négresses, à raison de 60 c. par jour.	43,800
Frais d'hôpital et de médicamens, à 6 f. par tête.	1,200
	<hr/>
TOTAL.	124,750 f.
	<hr/>

Récapitulation.

Frais d'établissement et construc- tions.	11,250 f.
Matériel.	50,630
Dépérissement annuel du matériel.	5,063
Personnel.	124,750
	<hr/>
TOTAL.	191,693 f.
Dépenses imprévues.	3,307
	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL.	195,000 f.
	<hr/> <hr/>

Les dépenses de la première année se monteront à 195,000 f.

Celles de la seconde année se monteront à	195,000 f.	
moins la valeur des constructions	11,250	} 61,880
moins le matériel	50,630	

Montant des dépenses de la deuxième année. 133,120 f.

Les années suivantes, les nègres et négresses, au moyen d'une journée qui leur sera accordée par deux semaines (sans compter les dimanches), devront se nourrir, ce qui est très-facile dans un pays où le travail d'un jour suffit pour nourrir un homme pendant quinze jours; par conséquent, à dater de la troisième année, les dépenses seront égales à celles de la deuxième, moins les frais de nourriture montant à 43,800 f. Elles se réduiront donc à la somme annuelle de 89,320 f.

N. B. Si l'on fait exécuter les travaux préliminaires et les constructions par les ouvriers de l'établissement, il faudra déduire la valeur de ces ouvrages du montant des dépenses de la première année.

Les quatre-vingts négresses pourront être employées à la culture des vivres et donneront un produit qui devra être retranché de la dépense annuelle, en voici le calcul :

Nombre de négresses.	80	
Dont il faut déduire :		
1°. Dix pour cent de malades.	8	}
2°. Deux pour servir les agens blancs.	2	
3°. Deux infirmières.	2	
RESTE.	68	

Les soixante-huit négresses disponibles pourront cultiver vingt-quatre carrés de manioc, le récolter et le fabriquer en couac, sans préjudice des autres travaux auxquels elles pourront être employées, comme halage des bois, transports de bardeaux, etc.

Or, vingt-quatre carrés de manioc peuvent facilement produire soixante milliers de couac, qui, à raison de 15 centimes la livre, donnent une somme de 9,000 f. Si l'on retranche cette somme de la dépense annuelle (89,320 f.), elle se réduira à 80,320 f.

Évaluation du pied cube du bois équarri.

Pour arriver à une évaluation exacte du pied

cube du bois équarri, d'après le devis que je viens de présenter, il faudra procéder de la manière suivante :

La masse de la population exploitante étant de deux cents individus, ci. 200

On en retranchera :

1°. Nègresses.	80	} 116
2°. Dix pour cent de malades sur cent vingt nègres.	12	
3°. Commandeurs.	4	
4°. Nègres employés aux embarcations ou à d'autres travaux.	20	

Le nombre des nègres équarrisseurs sera donc de. 84

J'adopterai ici quelques données de M. Dumonteil, parce qu'elles sont fondées sur l'expérience : ainsi, les ouvriers ne seront employés à l'abatage et à l'équarrissage des bois que pendant six mois de l'année (ceux de la belle saison), à raison de vingt-quatre jours par mois, ce qui donnera cent quarante-quatre jours de travail. Les autres six mois, qui appartiennent à la saison pluviale, seront destinés au halage et au charroi des bois ; les grandes pluies rendant alors les rivières très-navigables,

on exécutera facilement les transports au port d'embarquement.

On profitera des grandes crues d'eau pour faire passer par-dessus les sauts les barques et les radeaux chargés des bois qui auront été équarris au-delà de ces sauts; et comme il y aura beaucoup de perte de temps occasionnée par la saison pluviale, on réduira le nombre de jours de travail, dans cette saison, à vingt jours par mois, ce qui fera cent vingt jours pour les six mois du mauvais temps.

La tâche d'un nègre équarrisseur étant de sept pieds cubes (1) par jour, les quatre-vingt-quatre équarrisseurs, travaillant pendant cent quarante-quatre jours, produiront quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-douze pieds cubes. La dépense annuelle, à dater de la troisième année, étant de 80,320 f., il faudra y ajouter l'intérêt à cinq pour cent de la somme de 195,000 f., montant des dépenses de la première année, pendant laquelle les exploitans ne

(1) Cette évaluation est celle de M. Dumonteil, mais je pense qu'un nègre peut facilement en équarrir bien davantage; toutefois je m'arrêterai à cette donnée, parce que j'ai tout calculé dans ce projet de la manière la moins favorable au résultat.

produiront rien ; cet intérêt est de 9,750 f. , ce qui forme un total de 90,070 f.

Parmi les arbres qu'on abattra, il s'en trouvera un certain nombre que leurs défauts empêcheront d'utiliser pour la charpente et les constructions maritimes, mais qui pourront être débités en bardeaux, en planches ou en pièces de petites dimensions. Ce travail pourra se faire, pendant la saison des pluies, par les nègres équarrisseurs, et dans toutes les saisons par une partie des nègres non équarrisseurs, qui ne seraient point employés au service extraordinaire ; on peut évaluer ce produit à 30,000 f. : en déduisant donc 30,000 f. de la dépense annuelle (90,070 f.), elle se réduira définitivement à celle de 60,070 f. Cette somme, divisée par quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-douze pieds cubes, donne 70 c. $\frac{94}{1000}$ pour la valeur du pied cube de bois. Cette évaluation est bien au-dessous de celle de M. Dumonteil, et je crois qu'elle pourrait être encore moindre dans une exploitation établie sur une grande échelle et bien dirigée. J'ai supposé, dans tous les calculs précédens, que l'on ne se servirait, pour l'exploitation, que des moyens en usage actuellement à la Guiane ; mais on obtiendra le pied cube à un prix inférieur si

l'on emploie les moulins à scie, à eau ou à vapeur, et les machines perfectionnées, qui produiraient une grande économie de temps et de bras.

On observera ici que les nègres étant encore nourris aux frais de la Société pendant la seconde année, il faudra répartir les 43,800 f. de dépense de nourriture sur les quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-douze pieds cubes de bois produits par la masse des travailleurs; ce qui élève la valeur du pied cube de bois, pour la seconde année seulement, à 1 f. 22 c. $\frac{66}{100}$.

La valeur du pied cube de bois, à dater de la troisième année, ayant été trouvée comme ci-dessus de 70 c. $\frac{94}{100}$, il faudra y ajouter le prix du fret, pour connaître celui auquel il reviendra, arrivé en France. On pourrait peut-être obtenir ce fret à raison de 60 f. le stère, ce qui porterait la valeur du pied cube en France à 2 f. 77 c. Le Gouvernement achète les bois de forte dimension pour la marine, à raison de 4 f. et 4 f. 50 c. le pied cube : les bois de la Guiane se présenteraient donc avec un avantage réel à la concurrence; leur qualité durable leur assurerait aussi la préférence.

En supposant que le fret ne pût être obtenu

qu'à raison de 70 ou 80 f. le stère, ils offriraient encore un bénéfice certain, et l'augmentation du fret serait bien plus que compensée par l'emploi des machines et l'introduction des perfectionnemens dans l'exploitation des bois.

J'ai choisi pour exemple une exploitation exécutée par deux cents individus, parce que je pense qu'il serait imprudent de transporter de suite dans les déserts une grande masse d'hommes. L'expérience apprend que, sous la zone torride, la translation instantanée d'une grande population d'un point sur un autre peut occasionner une foule de malheurs, et qu'il en résulte souvent les dégoûts, la nostalgie et le dépérissement. On sera toujours à même d'augmenter le nombre des exploitans, lorsqu'on aura formé un premier noyau, en employant pour bases les calculs que nous venons de présenter. Rien ne sera plus facile que d'agrandir l'échelle d'exploitation; je puis même assurer qu'à l'aide d'une grande population, on obtiendrait des bénéfices qui surpasseraient de beaucoup les rapports directs résultant de la comparaison d'un petit nombre à un grand nombre d'ouvriers.







